



QUÉBEC
Labeaume veut des radars photo
dans certains quartiers
Page A 4



SEPT-ÎLES
La menace de démission des
médecins force Québec à réagir
Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. C N° 279

LE MARDI 8 DÉCEMBRE 2009

1,10 \$ + TAXES = 1,25 \$

**Torture
en Afghanistan**

L'intégrité de la diplomatie est en jeu

Une vingtaine
d'anciens
ambassadeurs se
portent à la défense
de Richard Colvin

GUILLAUME
BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Richard Colvin n'est pas seul: une vingtaine d'anciens ambassadeurs du Canada se portent aujourd'hui à sa défense et affirment que le traitement qu'a réservé le gouvernement conservateur au diplomate menace la survie du lien de confiance qui permet au corps diplomatique de rendre compte de ce qu'il voit et entend sur le terrain.

Dans une lettre qu'ils ont fait parvenir hier à certains médias, les ex-ambassadeurs — qui cumulent plusieurs centaines d'années d'expérience partout sur le globe — rappellent que les «agents du service à l'étranger doivent pouvoir envoyer des rapports qui reflètent ce qu'ils ont compris ou observé. Ce n'est que de cette façon qu'un gouvernement [...] peut tirer des conclusions en connaissance de cause et prendre les décisions appropriées.»

VOIR PAGE A 8: DIPLOMATIE

■ La lettre des anciens ambassadeurs, page A 6



IRAN

Des milliers de manifestants se heurtent à la police

■ À lire en page A 5

INDEX

50	Announcements..... B 4
51	Avis publics..... B 5
52	Culture..... B 8
53	Décès..... B 4
54	Météo..... B 6
55	Mots croisés..... B 6
56	Sudoku..... B 4
57	Télévision..... B 7



ATTILA KISBENEDEK AGENCE FRANCE PRESSE

Plus de 1200 délégués de 192 pays étaient réunis hier au Bella Center de Copenhague pour l'ouverture de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques.

Obama donne un élan à Copenhague

Les États-Unis reconnaissent enfin le CO₂ comme contaminant

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

Les États-Unis ont donné hier une nouvelle impulsion au dossier des changements climatiques en reconnaissant juridiquement le dioxyde de carbone (CO₂) comme contaminant atmosphérique, au moment où s'ouvrait la conférence de Copenhague sur fond de «climategate».

Lisa Jackson, la directrice de l'Environmental Protection Agency (EPA), l'équivalent d'un ministère fédéral de l'Environnement aux États-Unis, a en

La France a salué la «fin d'une longue bataille amorcée à l'époque Bush»

effet annoncé hier le verdict de son agence sur les impacts négatifs pour l'environnement et

la santé publique des six GES reconnus comme tels par le protocole de Kyoto. Cette annonce, qui mène au classement juridique des six gaz, dont le

CO₂, comme contaminants atmosphériques en vertu du Clean Air Act de 1972, permettra à l'EPA d'imposer des normes en vue de réduire les émissions de

ces gaz partout aux États-Unis sans attendre les projets de loi à l'étude au Congrès.

Néanmoins, le président Obama, dont l'une des premières décisions a été de demander à l'EPA de réévaluer le danger environnemental des GES, a dit souhaiter hier que le Congrès encadre par un projet de loi toute la question du contrôle des émissions même si le verdict de l'EPA lui permet de passer à

l'action sans attendre les sénateurs, dont plusieurs se revendiquent depuis quelques jours du «climategate» pour demander l'abandon des projets de loi présentement à l'étude.

Quant aux milieux industriels, plusieurs, dont la Chambre de

VOIR PAGE A 8: COPENHAGUE

■ Greenpeace déjoue la GRC à Ottawa, page A 3

Transports

Le plan électrique se complique

La fermeture annoncée de l'usine Zenn de Saint-Jérôme retarde encore les projets de Québec

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — La fermeture annoncée de l'usine d'automobiles électriques Zenn à Saint-Jérôme vient compliquer les projets du gouvernement de promouvoir les transports électriques. Notamment un projet-pilote, auquel Zenn était associée, ainsi que l'achèvement d'un Plan d'action 2010-2015 du gouvernement Charost portant sur les véhicules électriques; plan qui est déjà en retard.

**Le Plan
d'action sur
les véhicules
électriques
qui devait
être déposé
cet automne
ne sera
pas prêt
avant Noël**

Zenn (Zero Emission No Noise) est un des deux assembleurs de véhicules électriques à basse vitesse qui ont été choisis par le gouvernement du Québec en juin 2008 pour participer à un projet-pilote permettant à ces voitures de circuler sur les routes à 50 km/h et moins. Le gouvernement du Québec avait arrêté son choix sur la Zenn LSV (Low-Speed Vehicle) puisqu'elle était assemblée au Québec à partir de pièces européennes. Or, Zenn a annoncé hier qu'elle mettrait fin en avril 2010 à l'as-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La petite Zenn, qui était assemblée au Québec, était associée à un projet-pilote annoncé en grande pompe en juin 2008 par la ministre des Transports, Julie Boulet.

semblage de sa petite voiture. Une dizaine d'employés seront touchés par la décision.

Le projet-pilote auquel Zenn participe avait été annoncé en grande pompe le 17 juin 2008 par la ministre des Transports, Julie Boulet, qui avait qualifié la mesure de «tournant déterminant dans le domaine de la mobilité durable». Le 25 novembre 2008, en pleine campagne électorale, Le Devoir révélait qu'en raison de différends entre les

fabricants et la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), la signature des protocoles d'entente n'était pas faite. Aucun véhicule électrique à basse vitesse ne circulait sur nos routes cinq mois après l'annonce. Un an plus tard, 9 Zenn et 11 Nemo seulement ont été immatriculées, nous a confirmé la SAAQ, hier.

Le critique péquiste en matière de Transport, Stéphane Bergeron, soutient que le projet-pi-

lote a été annoncé en catastrophe pour court-circuiter une conférence de presse du PQ qui proposait, s'il accédait au pouvoir, d'investir massivement dans la filière électrique plus de 300 millions par année sur 10 ans. M. Bergeron reproche au gouvernement et à Hydro-Québec de se contenter de peu et de ne pas être «véritablement proactifs dans le domaine de

VOIR PAGE A 8: ZENN

PUBLICITÉ

Cossette passe aux Américains

Le Groupe Cosmos jette l'éponge

ALEXANDRE SHIELDS

Les jeux sont faits. Le Groupe Cosmos a finalement renoncé à acquérir l'agence de communication Cossette. La plus importante entreprise de publicité de propriété canadienne passera donc vraisemblablement entre les mains de la firme américaine Mill Road Capital, au terme d'une course au rachat qui durait depuis juillet.

Cosmos a finalement décidé de ne pas offrir plus que les 8,10 \$ par action mis sur la table par son concurrent. Mill Road se portera ainsi acquéreur de l'agence inscrite à la Bourse de Toronto et qui sera privatisée lorsque les actionnaires auront accepté son offre au cours de l'assemblée prévue le 18 décembre.

Jusqu'à présent, le groupe — dirigé par François Duffar, ex-vice-président et ex-président de Cossette, et Georges Morin, ex-vice-président principal — était prêt à débours 7,87 \$ par action. Il se disait cependant en mesure d'offrir lui aussi 8,10 \$ s'il pouvait avoir accès aux livres de l'entreprise, ce qui lui a été refusé. En effet, en vertu de l'entente de fusion déjà signée avec la société américaine, Cossette ne pouvait se pencher sur

VOIR PAGE A 8: COSSETTE

ACTUALITÉS

Publicité s'adressant aux enfants

Une coalition dépose des plaintes en espérant étendre les interdits

FABIEN DEGLISE

Tir nourri contre la publicité destinée aux enfants. La Coalition Poids dégage une nouvelle fois contre l'industrie de la malbouffe et demande à l'Office de la protection du consommateur (OPC) d'enquêter sur cinq campagnes publicitaires qu'elle juge en infraction avec la loi provinciale, loi qui interdit la production de messages commerciaux visant les enfants de moins de 13 ans.

Dans la foulée, les membres de ce groupe de pression ont réitéré hier leur appel à une plus grande responsabilisation des producteurs d'aliments à faible valeur nutritive. La Coalition les invite à adopter rapidement des pratiques de marketing moins intrusives et sournaises à l'endroit des jeunes et des enfants.

«La Loi sur la protection du consommateur a effectivement un impact positif au Québec sur l'exposition des enfants à la publicité, résume Suzie Pellerin, directrice de la Coalition Poids. Mais il y a encore du chemin à parcourir. Les nouveaux cas que nous venons de soumettre à l'OPC le prouvent.»

Dans sa ligne de mire, le groupe met désormais trois publicités télévisées pour Poulet frit Kentucky (PFK), Pizza Hut et la gomme Trident, présentées à une heure de grande écoute dans une émission, *Les Gags*, dite familiale. Un menu imprimé pour enfants, offert dans la chaîne Nickels ainsi que la campagne de promotion pour la boisson énergisante Chaotic — produit désormais retiré du marché à la demande de Santé Canada — sont également mis au banc des accusés par la Coalition.

La plupart de ces campagnes ne ciblent pas ouvertement les enfants, mais elles doivent être prises très au sérieux, croit le groupe de pression, puisqu'elles invitent à l'adoption de mauvaises habitudes alimentaires, et ce, dans le cadre d'émissions largement suivies par les générations montantes. «C'est vrai que l'on essaye ici de pousser un peu plus loin le concept de publicité faite aux enfants, avoue Mme Pellerin. Mais cela est nécessaire alors que 23 % des enfants souffrent d'embonpoint ou d'obésité au Québec et que nous faisons face à une épidémie mondiale d'obésité.»

La Coalition a rappelé hier que les enfants de 2 à 11 ans passent en moyenne 25 heures par semaine devant un écran et sont, du coup, exposés à pas moins de 40 000 messages publicitaires par année, messages les ciblant de manière directe ou indirecte selon les produits mis en vedette. Pis, 75 % d'entre eux ont été commandés par l'industrie agroalimentaire pour la promotion d'aliments trop gras, trop sucrés ou trop salés, a commenté hier le Groupe de recherche Médias et santé de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Saisie par la Coalition, l'OPC doit, dans les prochaines semaines, analyser la teneur de ces publicités et outils de promotion afin d'évaluer s'ils vont à l'encontre de la loi. Ou non. En cas d'infraction, des poursuites pourraient être intentées contre les publicitaires et commanditaires de ces messages, ce qu'espère la Coalition Poids. Au nom de la santé publique.

Le Devoir



En ouvrant la boisson énergisante, l'enfant découvre un code d'accès à un site Web



Pizza Hut - Le bar à crème glacée

■ Description: Une petite fille, montée sur le dos de son frère, utilise toute seule une machine à crème glacée pour assembler son dessert. Le message vante le bar à crème glacée et les garnitures gratuites pour les enfants.



Poulet frit Kentucky - Là où ça se passe

■ Description: deux enfants essayent de vendre de la limonade sans succès. Ils concluent finalement, devant le nombre de clients qui entrent dans le restaurant d'en face, que c'est chez PFK que «ça se passe».



Trident - La petite dose de bonheur

■ Description: Un enfant joue avec son père qu'il a fait monter dans un avion mécanique de centre commercial. A un moment, l'avion s'envole sous les cris de joie de l'enfant. La pub finit sur le slogan: «Trident, une petite dose de bonheur».

Nickels - Menu/livre à colorier pour enfants

■ Description: Outre des jeux à colorier, le document présente une publicité d'époque mettant en scène un enfant qui mange du Kraft Dinner. Le Kool-Aid et le Jello sont également des marques citées dans ce contexte ludique.

Ségrégation sexuelle dans des écoles

Accommodements inacceptables, tranche Courchesne

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Alors que des rapports, notamment ceux de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, s'empilaient sur les bureaux de ses fonctionnaires, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Michelle Courchesne, n'a appris que très récemment que son ministère finançait depuis 25 ans des écoles qui pratiquent la ségrégation sexuelle.

«Les ententes n'ont pas été soumises à la ministre», fait remarquer Michelle Courchesne au *Devoir*, mais dès qu'elle a été mise au fait de la situation, il y a moins d'un mois, par une chronique publiée dans *La Presse*, la ministre de l'Éducation a «voulu y mettre fin immédiatement».

«Ce n'est pas acceptable qu'un réseau public d'éducation ne souscrive pas dans son enseignement en totalité aux valeurs québécoises», déclare sans ambages Michelle Courchesne. «Les valeurs québécoises, c'est la primauté du français, l'égalité entre les hommes et les femmes et c'est la séparation entre l'État et l'Eglise», ajoute-t-elle.

Les 800 étudiants actuellement inscrits à temps plein dans ces trois établissements scolaires pourront achever leurs études collégiales, mais à certaines conditions seulement, prévient la ministre.

Par ailleurs, le MELS s'affaire à arriver à un accord «similaire» à celui intervenu cet automne avec six écoles primaires et secondaires juives qui contenaient aux régimes pédagogiques du MELS. «C'est sûr que si on peut offrir un enseignement de qualité qui correspond aux valeurs québécoises, et si on peut arriver à un terrain d'entente, on va le faire, sinon, c'est évident qu'il n'y a plus aucun financement possible», fait-elle savoir.

La directrice générale du Cégep Marie-Victorin défendait

pour sa part bec et ongles la formation dispensée par l'Ecole Beth Jacob, le Séminaire Bais Chaya Mushka ainsi que la Torah and Vocational Institute (TAV), toutes trois sous la responsabilité du Cégep Marie-Victorin depuis respectivement 1984, 1990 et 1999. «Ce sont comme des étudiants de Marie-Victorin. On implante les mêmes programmes, les mêmes politiques, les mêmes règlements qu'au Cégep», martèle Nicole Rouillier.

Néanmoins, le Cégep Marie-Victorin a accepté de former des groupes non mixtes «pour les jeunes étudiants» et d'adapter le calendrier scolaire des trois écoles en fonction des différentes fêtes juives, mais sans trancher d'heures de cours. «Ce sont les deux seules adaptations que nous avons mises en œuvre», explique Nicole Rouillier. Le Cégep Marie-Victorin et le ministère de l'Éducation ont ainsi fermé les yeux pendant 25 ans sur la ségrégation sexuelle dans ces écoles financées à hauteur de 60 % par les deniers publics. Le Cégep pouvait également compter sur environ 300 000 \$ par année du MELS afin de payer ses dépenses reliées aux écoles juives, notamment le salaire des conseillers pédagogiques. «On n'a pas à porter de jugement là-dessus, dans le sens que ça fait partie des exigences de cette religion-là», laisse tomber Mme Rouillier. «Ça n'a pas d'impact sur la qualité de la formation», ajoute-t-elle, faisant écho aux propos du directeur et fondateur de l'Institut TAV, Abraham Boyarsky, qui signe une lettre d'opinion publiée en page A 7 du *Devoir*. «Il n'y a aucun contenu religieux dans les cours», a-t-elle martelé.

Des conseillers pédagogiques du collège devaient approuver les plans de cours et les examens auxquels devaient se soumettre les étudiants juifs, et ce, en sus des épreuves ministérielles.

Le Devoir

Rappel de jouets dangereux

Le Sénat réécrit le projet de loi d'Aglukkaq

FABIEN DEGLISE

La ministre de la Santé et des Groupes de défense des consommateurs ont demandé hier au Sénat d'adopter rapidement, et dans sa forme initiale, le projet de loi C-6 qui vise à resserrer, entre autres, l'organisation des rappels de jouets dangereux.

Selon eux, ce cadre législatif aurait été édulcoré par une série d'amendements qui servent davantage les intérêts de l'industrie plutôt que ceux des consommateurs, ce que réfutent verbalement les sénateurs chargés

d'étudier le projet de loi.

«Notre intention a été d'améliorer ce projet de loi», a expliqué hier au *Devoir* le sénateur libéral Joseph Day du Comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie. L'homme est à l'origine de plusieurs amendements. «Plusieurs clauses ont été mal rédigées exposant ainsi le texte de loi à des remises en question devant les tribunaux. C'est ce que nous avons voulu éviter.»

La ministre de la Santé, Leona Aglukkaq ne semble pas du même avis. Hier, lors d'une conférence de presse tenue à Ot-

tawa, elle a encouragé le Sénat à revenir sur les amendements adoptés le 2 décembre dernier, accusant même des «sénateurs de l'opposition» à chercher à «atténuer la portée du projet de loi». Option Consommateurs ainsi que SécuritéJeunes Canada a d'ailleurs appuyé sa démarche en demandant également que le projet de loi C-6 soit adopté dans sa forme originale avant la vague de magasinage de Noël.

Au cœur du litige: le rappel forcé des produits jugés à risque. La loi, telle qu'adoptée par la Chambre des communes, prévoit un renforcement de cette

mesure en donnant la possibilité aux inspecteurs d'ordonner le retrait d'un produit jugé dangereux. La relecture sénatoriale du texte remet cette prérogative uniquement dans les mains du ministre de la Santé, comme c'est le cas actuellement.

Cette nouvelle Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation a été adoptée dans la foulée des importants rappels volontaires de jouets contaminés au plomb, importés de Chine, qui ont mis à mal la confiance des consommateurs à l'été 2007. Or, par l'entremise de l'Association canadienne du jouet, l'industrie a, à plusieurs reprises, fait part de ses craintes en évoquant la paperasserie qui pourrait découler de son application. Les regroupements de commerçants et d'entrepreneurs canadiens ont également interpellé députés et sénateurs pour exprimer des préoccupations similaires.

«C'est vrai que nous avons écouté les représentants de l'industrie», dit M. Day qui reconnaît sans ambages que «ces discussions» ont fortement «inspiré» les amendements sénatoriaux. «Mais la loi reste encore au service du consommateur», assure-t-il.

Le Devoir

Usurpation d'un titre professionnel

Le député D'Amour est au cœur d'une autre enquête

ALEXANDRE ROBILLARD

Québec — L'Ordre des ingénieurs du Québec a ouvert une enquête afin de déterminer si le député Jean D'Amour, qui s'est exclu récemment du caucus libéral, a été mêlé à un cas d'usurpation du titre d'ingénieur alors qu'il vendait des services de génie-conseil à des villes du Bas-Saint-Laurent.

Le service de surveillance de la pratique illégale de l'OIQ devra déterminer si le fait d'avoir été présenté comme ingénieur, dans une lettre, constitue une infraction.

Le bureau de M. D'Amour a fait savoir, hier, qu'il ignorait que l'abréviation du titre d'ingénieur (ing.) suivait son nom dans une partie de la correspondance entre la firme de génie-conseil pour laquelle il travaillait, BPR, et la ville de Rivière-du-Loup.

M. D'Amour n'avait pas remarqué l'erreur apparaissant au bas des huit lettres, transmises entre

2006 et 2008, où il était indiqué qu'il était mis en copie conforme, à indiqué sous attachée de presse, Anne Laporte.

«Ce ne sont pas des lettres qu'il a signées, a-t-elle dit. C'est exclusivement des lettres dans lesquelles il était placé en copie conforme.»

La Loi sur les ingénieurs interdit l'utilisation du titre d'ingénieur ou de son abréviation à quiconque n'est pas membre de l'OIQ. Selon le Code des professions, en cas d'infraction, les amendes vont de 1500 \$ à 20 000 \$ pour les individus et de 3000 \$ à 40 000 \$ pour les personnes morales.

M. D'Amour a été élu député en juin 2009 à la suite du départ du chef adéquiste Mario Dumont, qui représentait la circonscription de Rivière-du-Loup depuis 1994.

Jusqu'à son arrivée à l'Assemblée nationale, M. D'Amour était directeur du développement des affaires pour BPR. Il a aussi été maire de Rivière-du-Loup de 1999 à 2007.

Le mois dernier, M. D'Amour avait choisi de se retirer du caucus du Parti libéral du Québec après avoir reconnu qu'il avait reçu une contribution politique potentiellement illégale destinée à un candidat à la mairie de Rivière-du-Loup, il y a plus de deux ans.

Une enquête du commissaire au lobbying est aussi en cours afin d'évaluer si M. D'Amour a enfreint la loi en effectuant, pour le compte de BPR, des activités de représentation auprès d'élus du Bas-Saint-Laurent.

La Presse canadienne

LANCEMENT DES CHANTIERS POUR LE RENOUELEMENT DE LA SOCIAL-DÉMOCRATIE

Le Consortium de recherche* pour une social-démocratie renouvelée vous invite au lancement des travaux des équipes de travail.

L'événement aura lieu en simultané jeudi le 10 décembre, à 19 heures

À Montréal : ÉNAP, 4750 Henri-Julien
À Québec : ÉNAP, 555 boul. Charest Est, local 5112
À Gatineau : ÉNAP, 283 Alexandre-Taché, Aile D, local D425

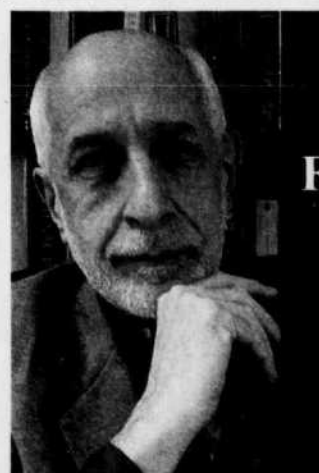
En première partie, Robert Laplante, directeur de l'IREC, présentera l'ensemble de la démarche et dévoilera la programmation des travaux de recherche et des activités de réflexion commune auxquelles seront invités à s'associer les divers acteurs sociaux.

En deuxième partie, Gilles Gagné, sociologue de l'Université Laval, prononcera la conférence de lancement.

Une table-ronde suivra avec les principaux responsables des chantiers et des échanges avec les trois salles poursuivront les discussions. Les textes de référence (en particulier ceux parus dans *Le Devoir* les 2 et 3 septembre) peuvent être consultés sur le site www.chantiersocialdemocratie.org.

Confirmer votre présence par courriel à : adm.irec@videotron.net

* Le Consortium de recherche est formé de représentants du CÉRIUM, (Pascale Dufour, responsable), de l'Observatoire de l'Administration publique, (Louis Côté, directeur), de la Chaire du Canada Mondialisation, démocratie et citoyenneté, (Joseph-Yvon Thériault, titulaire), du LARREPS, (Christian Jetté, co-directeur), du Groupe GaiaPressa, (Denise Proulx, directrice), de l'Institut de recherche en économie contemporaine (Robert Laplante, directeur) et des Éditions Vie économique, (Gilles L. Bourque, coordonnateur).



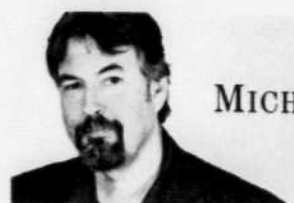
François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

ACTUALITÉS

Bulletin
de l'opposition

MICHEL DAVID

Le député péquiste de Gouin, Nicolas Girard, n'est pas un grand tribun, mais son enquête sur l'octroi des places en garde-rie aux contributeurs à la caisse électorale du PLQ a plongé le gouvernement Charest dans un profond embarras, à l'image de la très mauvaise session qu'il a vécue cet automne. A

Le métier de leader parlementaire ne s'apprend pas du jour au lendemain, mais Stéphane Bédard (Chicoutimi) a fini par s'imposer et commande maintenant le respect de l'adversaire. Il s'est même permis de prendre la défense de la chef intérimaire de l'ADQ, Sylvie Roy, quand Jacques Dupuis a voulu la traîner abusivement devant une commission parlementaire. A

Même si son statut de politicien le plus populaire du Québec est surtout dû à son passé de comédien, Pierre Curzi est aussi un parlementaire très efficace. Dans le dossier linguistique, il n'est pas très difficile de déstabiliser Christine St-Pierre, mais M. Curzi a aussi le don de faire enrager la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne. A

Sylvain Khadour (Mercier) a forcé la ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau, à reconnaître que le Plan Nord de Jean Charest était une simple «démarche», sinon un concept publicitaire. En commission parlementaire, il a fait passer un très mauvais moment au président d'Hydro-Québec, Thierry Vandal. B

Amir Khadir (Mercier) a réussi à gagner le cœur des Québécois, avec sa sincérité et sa ténacité. Sa collègue de Matapédia, Danielle Doyer, a tout de même trouvé qu'il y avait un peu fort en comparant les travailleurs forestiers de sa région à des esclaves exploités par les pharaons de l'industrie de la forêt. A 80 000 \$ par année, «on veut tous être esclaves», a-t-elle lancé. B

Au printemps dernier, Gérard Deltell a eu le bon sens de décliner les invitations à se lancer dans la course à la succession de Mario Dumont. L'hécatombe des derniers mois à l'ADQ l'a rendu incontournable, mais sa bonne fortune ne l'a pas empêché de garder les pieds sur terre. B

Le style pittoresque de Sylvie Roy fait parfois sourire, mais elle a été la première à réclamer la tenue d'une enquête sur la corruption dans l'industrie de la construction. Elle a tenu le fort pendant que les adéquistes se déchiraient sur la place publique. B

Le rapport du vérificateur général a en quelque sorte répondu aux nombreuses questions sur la collusion dans l'octroi des contrats du ministère des Transports que Stéphane Bergeron (Verchères) avait adressées à Julie Boulet depuis le début de la session. B

Face à un adversaire aussi vulnérable que le ministre de la Santé, Bernard Drainville (Marie-Victorin) a eu la partie belle. Il devrait cependant varier le ton systématiquement alarmiste de ses interventions. Cela ne peut pas être l'Apocalypse tous les jours. B-

Ce n'est pas la férocité qui fait défaut à Jean-Martin Aussant (Nicolet-Yamaska), comme le ministre du Développement économique, Clément Gignac, a pu en faire l'expérience dans le dossier des FIER, mais M. Aussant serait encore plus efficace s'il s'humanisait un peu. B-

Les bottes de François Legault sont bien grandes à chauffer pour le nouveau député de Rousseau, Nicolas Marceau. Personne ne doute de sa compétence en matière économique et financière, mais il a encore beaucoup à apprendre sur le plan de la communication politique. C

♦ ♦ ♦

Même Sam Hamad a reconnu la contribution de François Rebello (La Prairie) au débat en commission parlementaire sur le projet de loi 73 contre la criminalité dans la construction. On peut comprendre que M. Rebello, très ambitieux, craigne la concurrence des jeunes loups péquistes, mais faire continuellement son autopromotion auprès des journalistes n'aidera pas sa cause. C

Le responsable du dossier autochtone au PQ, Camil Bouchard, est demeuré très discret. Pourtant, il devrait y avoir beaucoup à dire du ministre responsable, Pierre Corbeil, et du peu de cas que le gouvernement semble faire des intérêts des Premières Nations. C-

Comme parlementaire, François Bonnardel (Shefford) a fait des progrès, mais il est sorti très écopé de la course à la direction de l'ADQ. La lettre de démission incendiaire et paranoïaque publiée par Gilles Taillon, sans même prévenir son principal lieutenant, l'a placée dans une situation misérable. C-

Janvier Grondin (Beauce-Nord) a dû regretter amèrement l'appui de dernière heure qu'il a donné à Gilles Taillon. Sans lui, l'ADQ aurait peut-être évité la descente aux enfers qui a suivi son élection. D

Eric Caire a contribué encore plus fortement à la désintégration de son parti en suivant M. Taillon dans l'escalade des injures. La zizanie s'était installée dans son camp bien avant la fin de la course à la direction. Même s'il revenait à l'ADQ, comment le nouveau chef pourrait-il lui faire confiance? E

Le Club des silencieux s'élargit sans cesse. Pas moins de 17 députés d'opposition n'ont pas réussi à poser une seule question durant la session. Six d'entre eux sont même restés cois au cours des deux dernières sessions: Marjolain Dufour (René-Lévesque), Luc Ferland (Ungava), Nicole Léger (Pointe-aux-Trembles), Martin Lemay (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Irwin Pelletier (Rimouski) et Daniel Rathé (Blainville).

mdavid@ledevoir.com

Exploration et exploitation de gisements d'uranium à Sept-Îles

La menace de démission des
médecins force Québec à réagirLe Directeur de la santé publique voit aujourd'hui un danger
là où il ne voyait pas de risque incontrôlable, il y a moins d'un an

Les 20 médecins de Sept-Îles, qui sont maintenant 23 à menacer de démissionner si Québec ne renonce pas à l'exploration et à l'exploitation de l'uranium, sont prêts à dialoguer. Le ministre de la Santé a accepté leur invitation dans un climat où les inconnues ne cessent de s'accumuler et la grogne de grimper.

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

De nouvelles préoccupations ont surgi dans l'esprit du directeur de la santé publique de la Côte-Nord quant aux impacts sanitaires liés au développement d'une industrie de l'uranium au Québec. Au point que le Dr Raynald Cloutier appose désormais des bémols à son avis de santé publique publié il y a pourtant moins d'un an. Des «inquiétudes» liées principalement au climat social explosif, mais aussi aux inconnues qui viennent de pair avec une éventuelle exploitation du minerai radioactif.

À l'époque, rien n'indiquait que les travaux d'exploration allaient conduire à une exploitation dans la région, explique le Dr Cloutier. Or, à son sens, l'exploration en tant que telle ne pose «pas de risque pour la santé publique». Mais l'accélération du projet de Terra Ventures au lac Kachiwiss, a changé la donne. Le passage à l'exploitation n'est en effet plus exclu pour les gens de Sept-Îles qui sont profondément divisés sur la question.

Dans son avis daté de janvier dernier, le Dr Cloutier précisait que si un projet franchissait le stade de l'exploration, «ce qui arrive rarement», une évaluation rigoureuse des impacts potentiels s'imposerait malgré le fait que les risques qui y sont associés lui paraissent «contrôlables». Aujourd'hui, il n'est plus aussi catégorique. «Il faut quand même penser qu'il y a une source d'eau potable qui n'est pas très loin, à une dizaine de kilomètres», a-t-il indiqué hier lors d'un entretien téléphonique.

«Toute la reconstitution du site pourrait boule-

verser ce milieu-là et en détruire une partie, et on sait que la radioactivité perdure pendant des milliers d'années. On se dit, oups, on ne parle pas pour 50 ans, mais pour des milliers d'années, et tout ça nous inquiète», explique le Dr Cloutier.

Ce dernier entend donc prêter une oreille attentive aux voix qui s'élèvent contre ce type d'industrie et il s'engage à aller chercher la meilleure information pour départager le vrai du faux. «Le Québec n'a pas de culture d'exploitation d'uranium. Il va falloir aller chercher les experts pour faire le tour de la question. Il ne faut pas parler à travers notre chapeau, conclure hâtivement et garder une grande vigilance, particulièrement avec un produit comme celui-là qui présente un risque invisible.»

L'exploration

Mais pour les 23 médecins qui ont menacé de démissionner, le danger ne vient pas seulement de l'exploitation, mais aussi de l'exploration. «C'est un peu comme la voiture sur les effets de serre. Une voiture seule n'aura pas d'impact, mais à plusieurs, c'est différent. C'est la même chose avec les sortes de cheminées qui permettent à l'air ambiant d'entrer en contact avec le sous-sol et ouvrent la porte à la contamination. On est maintenant rendu à 87 sites d'exploration d'uranium seulement au Québec, fait valoir leur porte-parole, la Dr Isabelle Gingras.

En entrevue téléphonique, la Dr Gingras insiste. «Ce n'est pas l'expression d'un syndrome du pas dans ma cour. Nous, ce qu'on dit, c'est que l'exploration et l'exploitation d'uranium ne sont pas une solution viable où que ce soit au Québec.» Dans une lettre que nous publions en page A 7, les médecins décortiquent par le menu les raisons qui les ont poussés à une telle extrémité après près de deux ans de démarches intenses sans résultats.

Le bras de fer dans lequel ces médecins se sont engagés leur a valu les remontrances du pré-

dent-directeur général du Collège des médecins du Québec, qui a ouvert une enquête, mais refuse de s'engager «dans une chasse aux sorcières». Le Dr Yves Lamontagne tient seulement à leur rappeler l'article 13 de leur Code de déontologie, qui précise que tout médecin «doit s'empêcher de participer à une action concertée de nature à mettre en danger la sécurité d'une population».

Ce n'est pas là leur intention, ont répliqué du tac au tac les signataires en évoquant à leur tour deux articles de ce même code. «L'article 3 indique qu'il est de notre devoir de protéger et de promouvoir la santé et le bien-être collectif, alors que l'article 40 dit que le médecin qui a des motifs de croire que la santé d'une population est menacée doit en aviser les autorités de santé publique concernées», a dit la Dr Gingras tout en précisant que tous les signataires se sont engagés à ne pas démissionner en bloc si jamais ils devaient en arriver à une telle extrémité.

À Québec, le ministre de la Santé a choisi de voir dans ce geste une occasion de dialogue. «Le fait est qu'ils ont choisi ce moyen-là pour exprimer des inquiétudes. On le voit comme une opportunité de s'asseoir et de discuter de ce dossier avec eux», a précisé son attachée de presse, Marie-Eve Bédard. Le directeur national de la santé publique se rendra d'ailleurs sur place cette semaine pour mettre la table.

Les médecins signataires ont par ailleurs reçu hier l'appui de nombreux organismes, dont la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! et le mouvement Sept-Îles sans uranium. Ce dernier a invité tous ceux qui se sentent interpellés par la question à rejoindre ses rangs et à prendre part à la grande manifestation qui aura lieu dimanche prochain, à Sept-Îles en appui aux médecins qui menacent de démissionner.

Le Devoir



CHRIS WATTIE REUTERS

Les activistes de Greenpeace ont déployé deux immenses banderoles sur l'édifice de l'Ouest, sur la colline parlementaire à Ottawa.

Greenpeace déjoue la GRC à Ottawa

À Copenhague, le Canada se voit décerner le «Fossile du jour»

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a été complètement déjouée par Greenpeace hier matin à Ottawa: avec l'aide de militants-grimpeurs, le groupe écologiste a pu déployer trois grandes banderoles le long de deux bâtiments de la colline parlementaire avant que la sécurité ne réagisse.

Vingt personnes ont été arrêtées après avoir participé à cette action d'éclat visant à souligner l'ouverture de la conférence de Copenhague... et surtout à dénoncer la position canadienne dans le dossier des changements climatiques.

Sur une des banderoles, déployée au-dessus de l'entrée du Sénat, il était écrit «Halte aux sables bitumineux». Les deux autres banderoles ont été installées sur la façade sud de l'édifice de l'Ouest (devant l'édifice de la presse parlementaire) et portaient le même message: «Harper/Ignatieff: l'inaction climatique coûte des vies».

L'action a débuté discrètement vers 7h. Vers

9h30, les deux banderoles principales étaient déployées sur l'édifice de l'Ouest. Les forces de l'ordre les ont décrochées moins d'une demi-heure plus tard. À 10h30, les pompiers ont fait descendre le dernier grimpeur dans une nacelle. Il a immédiatement été menotté à l'aide d'attaches en plastique. Les prévenus seront tous accusés de méfaits. Les événements terminés, la grande question de savoir comment expliquer une telle brèche dans la sécurité des édifices du Parlement est restée sans réponse. «Nous menons notre enquête et nous prendrons les mesures appropriées en temps et lieu», a laco-

Fossile à Copenhague

Le dossier climatique est autrement revenu à la surface durant la période des questions, quelques heures après que le Canada eut obtenu

un des trois prix «Fossile du jour» décerné à Copenhague par le Réseau action climat international (RACI). Cette anti-médaille de bronze a été décernée plus spécifiquement au ministre de l'Environnement, Jim Prentice, pour ses déclarations selon lesquelles les cibles de réduction des GES du Canada sont «non négociables».

«Le monde entier se rencontre à Copenhague pour négocier, et le Canada dit que son plan est de ne pas négocier», fait remarquer le RACI. «Non seulement le Canada a peut-être le pire bilan des pays industrialisés, mais il fait le vœu d'y rester fidèle.»

À Ottawa, le ministre Prentice a répondu aux nombreuses questions de l'opposition en affirmant que le gouvernement veut tout de même «arriver à une entente de principe à Copenhague qui servira de base à un nouveau traité international. Nous voulons aussi une entente contraignante pour l'ensemble des émetteurs principaux», a-t-il répété.

Le Devoir

ACTUALITÉS

QUÉBEC

Labeaume veut utiliser des radars photo dans certains quartiers

ISABELLE PORTER

Québec — Afin de forcer les conducteurs à ralentir, le maire de Québec Régis Labeaume a annoncé hier qu'il comptait faire installer des radars photo dans certaines zones résidentielles de la capitale.

«Si les gens ne comprennent pas, ils vont payer des contraventions. Ils vont payer jusqu'à ce qu'ils comprennent», a-t-il déclaré avant la séance du conseil municipal hier soir. Un tel programme serait une première au Québec pour ce qui est des quartiers résidentiels. Ce qui fait dire à M. Labeaume que c'est là un autre terrain sur lequel sa ville pourra bientôt se distinguer.

Le maire prévoit en faire la demande officielle à la ministre des Transports Julie Boulet lors de la séance du conseil du 21 décembre prochain. Il souhaite s'inspirer des appareils testés actuellement sur les autoroutes pour faire fabriquer des modèles «itinérants» afin d'effectuer des raids-surprises dans les différents quartiers de la ville.

Le non-respect des limites de vitesse est de plus en plus problématique à Québec dans les zones résidentielles si-

tuées à proximité des ponts notamment. Afin d'éviter le trafic sur les grandes artères, de plus en plus de conducteurs empruntent les rues avoisinantes, ce qui provoque la colère d'un nombre grandissant de résidents.

D'ailleurs, l'administration Labeaume ne va pas attendre la réponse de la ministre avant d'agir dans ce dossier. Elle entend s'attaquer au problème dès maintenant dans le cadre d'opérations policières ciblées.

Ainsi, pendant les mois de décembre et de janvier, des équipes de police vont se rendre dans chacune des zones qui posent problème pendant trois jours afin de faire de la «sensibilisation». Au cours des trois jours qui suivront, les contrevenants recevront des contraventions. Des avertissements seront enfin donnés à l'avance pour que les gens sachent si leur quartier est ciblé.

Le maire n'exclut pas de réduire les limites de vitesse et le recours à d'autres moyens (dos d'âne, réduction de la largeur des rues, aménagements divers) or, il faut selon lui commencer par faire respecter les limites actuelles.

Le Devoir

Enfouissement de sols contaminés à Mascouche

Les industriels en environnement s'opposent au projet d'Écolosol

C'était la dernière soirée de consultations du BAPE hier à Mascouche au sujet du projet d'Écolosol qui souhaite enfouir des sols fortement contaminés dans la cellule qu'elle exploite déjà. Les opposants, et ils étaient encore nombreux, ont fait entendre leur voix.

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Les entrepreneurs en services environnementaux et, plus globalement, l'industrie environnementale s'opposent au projet de la société Écolosol de Mascouche, copropriété de l'homme d'affaires Tony Accurso, d'enfouir des sols fortement contaminés (de niveau C et D) dans sa cellule actuelle parce que cela minerait une politique gouvernementale à laquelle le milieu industriel a adhéré dans son ensemble depuis des années.

C'est ce qu'ont soutenu hier devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à Mascouche le Conseil des entreprises de services environnementaux (CESE) et le Réseau environnement, qui regroupe 2000 membres, dont 400 entreprises. Les deux organismes ont enjoint aux commissaires de proposer à Québec le rejet du projet d'Écolosol afin de «donner un signal fort» au milieu pour qu'il ne revienne pas à l'enfouissement, cette vieille pratique

moins chère. Jusqu'ici, a souligné Réseau environnement, la politique québécoise a permis de faire passer le pourcentage des sols dont la toxicité est réduite par traitement de 4 4 % en 2001 à 78 % en 2004.

Le CESE ajoute de son côté que la justification de ce projet n'a pas été faite, aucune augmentation de la demande pour un nouveau site d'enfouissement n'ayant été démontrée. De plus, le CESE souligne que l'étude d'impact du promoteur ne répond pas aux règles de l'évaluation environnementale, car on y postule qu'il n'y aura aucun impact supplémentaire du fait que la cellule réceptrice est en place depuis des années. Des impacts comme l'achalandage par les camions, les rejets de gaz à effet de serre, etc., a souligné le porte-parole du CESE, M. Robert Daigneault, n'ont pas été évalués, une faiblesse que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MD-DEP) a laissée passer.

Le CESE ainsi que des groupes de citoyens ou environ-

nementaux ont d'autre part mis en cause la légalité du fonctionnement du site actuel, car le ministère a autorisé un «site d'enfouissement» alors que le certificat de non-contravention délivré par la Ville de Mascouche ne portait, conformément à sa réglementation, que sur du stockage, par définition temporaire, ou du traitement.

Le CESE insiste pour dire que «la validité du certificat d'autorisation doit être démontrée», car la Loi sur la qualité de l'environnement exige que tout site soit conforme à la réglementation municipale, une question dont la légalité a été soulevée dans un avis juridique signé par M. Michel Yergeau, de l'étude Lavery, à la demande du Devoir. La récente déclaration de la commission de protection du territoire agricole, qui dit n'avoir pas autorisé un site d'enfouissement, va dans le même sens.

Si les règles censées encadrer l'émission des certificats d'autorisation n'ont pas été respectées, ajoute le CESE, «la ministre dispose des pouvoirs que la Loi sur la qualité de l'environnement lui confère en matière de révocation des permis».

Pour le Parti québécois, c'est encore plus clair: «la ministre Beauchamp doit retirer le certificat d'autorisation» accordé depuis 2004 à Écolosol. Selon les

députés de Masson, Guillaume Tremblay, et de L'Assomption, Scott McKay, cet aspect doit être réglé une fois pour toutes, ce qui rend inutile l'idée d'y permettre l'enfouissement de sols encore plus contaminés.

Le Comité environnemental Les Moulins (CEM) a pour sa part demandé à la titulaire du MDDEP Line Beauchamp, de se prononcer en priorité sur la validité du certificat d'autorisation accordé à Écolosol. Jusqu'ici, le CEM n'a même pas reçu un accusé de réception. Si l'autorisation accordée était jugée légale, le CEM estime que le projet soumis devrait néanmoins être rejeté parce que contraire à la politique de traitement, une politique qui devrait être plus contraignante avec une obligation de traiter tout ce qui peut l'être.

Le Conseil régional de l'environnement du Lanaudière (CREL) n'accepte pas que l'on renvoie les coûts à très long terme de la sécurité d'un tel site à la prochaine génération. La seule façon fiable de ne pas léguer un héritage aussi douteux aux prochaines générations, selon le CREL, c'est de traiter tous les sols que l'on place dans ces cellules et non pas, comme le demande Écolosol, d'en augmenter la toxicité.

Le Devoir

COLLUSION

Nul besoin d'une enquête publique, dit la Commission de la construction

ALEC CASTONGUAY

La Commission de la construction du Québec (CCQ) se range du côté du gouvernement Charest et de la FTQ. Son président-directeur général, André Ménard, a soutenu hier qu'une enquête publique sur l'industrie de la construction n'est pas nécessaire et que les mesures annoncées par le gouvernement du Québec jusqu'à maintenant sont suffisantes.

M. Ménard participait hier à la conférence annuelle de la CCQ. Cet organisme gouvernemental a été créé en 1987 pour appliquer la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (Loi R-20) qui encadre cette industrie.

Malgré les révélations qui continuent à s'étaler dans les médias, la CCQ n'a pas changé son

fusil d'épaule dans les dernières semaines. «S'il y a un ménage à faire, je pense que l'ensemble des mesures mises sur pied par le gouvernement du Québec va contribuer à faire le ménage», a dit André Ménard en point de presse.

Il a notamment cité l'opération Marteau de la Sûreté du Québec, la loi 73 adoptée vendredi dernier et la modification des procédures d'appels d'offres au Conseil du trésor.

Le PDG de la CCQ estime qu'il sera maintenant plus facile de «barrer la route aux criminels de la construction et ainsi éviter la malversation et l'intimidation».

La CCQ apporte sa contribution, a-t-il dit, puisque l'organisme a engagé 13 personnes supplémentaires et mis sur pied une équipe d'enquête spéciale de 40 personnes pour aider la SQ et le gouvernement du Québec. De plus, une équipe «tactique» de dix personnes se concentre uniquement sur

Montréal et Québec. «On va cibler les dossiers problématiques. Et dès que ça va sentir la criminalité, on va intervenir rapidement», a dit M. Ménard.

La CCQ veut aussi se pencher davantage sur l'octroi des contrats. «On va accentuer notre connaissance des contrats de construction au Québec», dit-il. Avant, on en inspectait 35 %, mais on va aller jusqu'à 50 %. On va faire le lien entre ce qui se passe sur les chantiers de construction et les contrats.

Selon M. Ménard, tout cela va «donner des résultats», ce qui rendrait la commission d'enquête publique, réclamée par plusieurs acteurs-clés de la société, notamment le syndicat des policiers de la SQ, inutile. «Avec les organismes d'enquêtes, et un meilleur contrôle, on va y arriver. Le public peut se sentir rassuré», a-t-il dit.

Le Devoir

EN BREF

Clémence pour Jonathan Senatus

L'un des principaux témoins de la mort de Freddy Villanueva, Jonathan Senatus, a obtenu une peine clémence hier après avoir reconnu sa culpabilité à une accusation de possession d'une arme à feu semi-automatique. Senatus a obtenu une absolution conditionnelle assortie d'une obligation de garder la paix pendant un an. Senatus avait été arrêté en possession de l'arme, dans son appartement de Montréal-Nord, deux mois après la fusillade qui a coûté la vie au jeune Villanueva, le 9 août 2008. Le jeune homme, que l'on dit influençable, est l'un des témoins importants dans l'enquête du coroner ad hoc sur la mort de Villanueva, qui reprend ce matin. Senatus a confirmé lors des audiences en détermination de la peine, il y a deux semaines, que l'arme ne lui appartenait pas. Il l'entreposait à la demande d'un membre présumé d'un gang de rue dont on n'a pu établir l'identité. La juge a conseillé à Senatus, qui possède un emploi

stable, de poursuivre la thérapie qu'il a entreprise pour résister aux mauvaises influences autour de lui. Le jeune homme a assuré qu'il était sur la bonne voie pour reprendre sa vie en main. — Le Devoir

Contre le PPP

Plusieurs voix se sont élevées hier contre le projet de CHSLD en partenariat public-privé (PPP) à Saint-Jean-sur-Richelieu. En conférence de presse, la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) a demandé au gouvernement Charest de revenir sur sa décision en optant «pour un mode de réalisation qui a fait ses preuves: le mode public». Celle-ci juge inconcevable qu'en dépit des nombreuses «preuves accablantes» à l'égard des PPP, «le premier ministre persiste à recourir à cette formule beaucoup plus dispendieuse et mettant en péril la qualité des services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie». Cette position a reçu notamment l'aval de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la

santé et des services sociaux (APTS), du député péquiste de Saint-Jean, Dave Turcotte, ainsi que du député de Mercier, Amir Khadir, de Québec solidaire. — Le Devoir

Défection à Longueuil

Le parti d'opposition à Longueuil dirigé par Gilles Grégoire a perdu un joueur hier. Conseiller du district 21, dans l'arrondissement de Saint-Hubert, Jacques E. Poitras a annoncé hier qu'il quittait les rangs du Parti municipal de Longueuil (PML) pour siéger comme indépendant. M. Poitras a indiqué au Devoir que la dynamique au parti avait beaucoup changé depuis les élections et qu'il ne souhaitait plus être lié aux directives dictées par le PML, préférant être libre d'appuyer les projets présentés par l'une ou l'autre des formations politiques. A titre d'exemple, il pourrait voter avec l'équipe de la nouvelle mairesse Caroline St-Hilaire si celle-ci propose la création d'un poste de protecteur du citoyen, un projet qu'il juge intéressant. Pour l'instant, M. Poitras n'envisage pas de rejoindre les rangs du parti Action Longueuil (AL) de Mme St-Hilaire. Avec cette défection, le conseil municipal de Longueuil est désormais composé de 14 membres du PML, de 12 élus d'AL et d'un conseiller indépendant. — Le Devoir

Les coûts du diabète

Ottawa — La prévalence du diabète au Canada sera tellement importante au cours de la prochaine décennie que ses conséquences économiques sont comparées à un «tsunami» selon ce qui est écrit dans un récent rapport de l'Association canadienne du diabète. Dans le document intitulé *Un tsunami économique: le coût du diabète au Canada* publié hier, l'Association indique que le fardeau économique du diabète au pays devrait se chiffrer à quelque 12,2 milliards l'an prochain, soit 5,9 milliards de plus qu'en 2000. D'ici 2020, les coûts associés à cette maladie devraient s'accroître encore de 4,7 milliards, pour un total de près de 17 milliards. «Environ les deux tiers des coûts liés au diabète sont des coûts directs pour le système de santé et un tiers sont des coûts indirects, comme l'absentéisme et la mort prématurée», a dit Marc Aras, de Diabète Québec. — La Presse canadienne

VEUILLEZ DÉCOUPER ET EXPÉDIER AVEC VOTRE DON DÈS AUJOURD'HUI

Offrez un repas complet pour Noël! 2,58\$

Nous avons besoin de votre aide pour servir des repas chauds ou procurer d'autres services essentiels, en cette période de Noël, aux personnes démunies, sans-abri et qui souffrent dans la région de Montréal.

Pour seulement 2,58 \$, vous pouvez procurer un repas chaud ou un abri sécuritaire et une aide qui pourraient être le point de départ d'une nouvelle vie.

S'il vous plaît, aidez-nous à donner de la nourriture et des soins à ceux qui ont faim, aux sans-abri et à ceux qui souffrent en postant votre don dès maintenant.

Parce que donner, ça fait du bien!

☐ 25,80\$ pour 10 personnes☐ 129\$ pour 50 personnes☐ _____\$ pour aider autant de personnes possible☐ 64,50\$ pour 25 personnes☐ 258\$ pour 100 personnes

Veillez débiter ma carte de crédit ☐ Visa ☐ MasterCard ☐ American Express

N° DE LA CARTE

DATE D'EXPIRATION

SIGNATURE

Donnez en ligne au www.missionbonaccueil.com ou composez le (514) 523-5288

NOM EN LETTRES MOULÉES

COURRIEL

TÉLÉPHONE

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

Libellez et envoyez votre chèque à:



MISSION Bon Accueil

Mission Bon Accueil
606, rue de Courcelle
Dépt. 403109
Montréal, QC
H4C 3L5

NOTRE 118^e ANNÉE AU SERVICE DES DÉMUNIS

Les montants mentionnés sont des coûts moyens et comprennent les frais de préparation et de service des repas. Un reçu d'impôt sera émis pour tout don de 10\$ et plus. Mission bon Accueil est un organisme de bienfaisance : NE 10819 5215 RR0001

LE MONDE

Iran: heurts entre les milliers de manifestants et la police

«Si vous imposez le silence dans les universités, que pouvez-vous pour la société?», a dit Mir Hossein Moussavi

Téhéran — Des milliers d'opposants se sont heurtés hier aux forces de police iraniennes, six mois après la réélection du président Mahmoud Ahmadinejad, contestée dans la rue par les réformistes.

Les forces de l'ordre ont d'abord fait usage de gaz lacrymogènes puis tiré en l'air pour disperser les manifestants rassemblés dans le centre de Téhéran pour commémorer la mort de trois étudiants tués en 1953 sous le règne du shah.

«J'ai vu au moins dix personnes interpellées et transférées dans des minibus», a dit un témoin.

«Les forces de sécurité frappent les manifestants, hommes et femmes. Certains sont blessés et saignent», a raconté un autre, présent sur la place Haft-e Tir.

Le procureur général de Téhéran, Abbas Jafari Dolatabadi, a confirmé l'arrestation de personnes «qui participaient [hier] à des rassemblements illégaux», sans préciser le nombre d'interpellations, rapporte l'agence de presse Fars.

Samedi, les autorités iraniennes avaient interdit aux journalistes étrangers de couvrir la manifestation et leur avaient enjoint de ne pas quitter leurs bureaux entre le 7 et le 9 décembre.

Selon le site Internet réformateur Rah-e Sabz, les autorités ont aussi brouillé le réseau des téléphones mobiles dans le centre de la capitale afin d'empêcher les manifestants de communiquer entre eux et avec la presse.

L'agence officielle de presse iranienne Irna a confirmé que des affrontements avaient opposé la police à des «émeutiers».

Les Etats-Unis ont réagi en dénonçant «le harcèlement permanent, la détention arbitraire et la condamnation de personnes ayant participé à des manifestations pacifiques», ce qui démontre, selon Washington, «un mépris pour les droits consacrés par la constitution iranienne».

Londres a pour sa part exhorté Téhéran à «respecter les libertés de leurs propres citoyens, et non pas les étouffer».

Ruban vert

«La police a utilisé des gaz lacrymogènes contre les manifestants sur la place Vali-ye Asr. Ils se sont

heurtés aux manifestants», a dit un témoin.

Un autre témoin a indiqué que les forces de l'ordre, armées de matraques, s'en sont prises à des opposants scandant des slogans antigouvernementaux sur la place Ferdowsi, dans un autre quartier de la capitale.

Un témoin a rapporté que deux femmes qui manifestaient en faveur de Mir Hossein Moussavi, figure de proue de l'opposition, ont été arrêtées. Elles «portaient des rubans verts [la couleur distinctive des partisans de Moussavi, NDLR] et elles ont été arrêtées devant l'université de Téhéran», a-t-il dit.

La police et les Gardiens de la révolution ont prévenu que tous les rassemblements «illégaux» seraient sévèrement réprimés.

Des heurts s'étaient produits entre forces de l'ordre et partisans de l'opposition le 4 novembre, date du 30^e anniversaire de la prise de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran par des étudiants.

La présidentielle de juin aux résultats contestés, qui a provoqué d'importantes divisions au sein du régime, a entraîné des manifestations à répétition en Iran.

Elles ont été sévèrement réprimées par les autorités qui ont arrêté des milliers d'opposants, dont plusieurs personnalités réformatrices condamnées ensuite à de lourdes peines de prison.

Des députés conservateurs ont appelé hier les dirigeants de l'opposition à «cesser leur entêtement politique et d'éviter ainsi d'être la cible de la colère révolutionnaire du peuple».

Mais Mir Hossein Moussavi a de nouveau critiqué le pouvoir: «Si vous imposez le silence dans les universités, que pouvez-vous pour la société?», a-t-il lancé.

Un autre dirigeant réformateur, Mehdi Karubi, a affirmé que la répression n'était «pas la solution, ni aujourd'hui, ni demain».

Une figure du clergé conservateur, le grand ayatollah Nasser Shirazi, a appelé à «l'ouverture d'un dialogue» avec l'opposition.

Reuters et Agence France-Presse

GUINÉE

La santé de Camara soulève des doutes

LAURENCE BOUTREUX

Conakry — L'incertitude se prolonge en Guinée sur l'état de santé réel du chef de la junte qui, selon la version officielle, a été opéré avec succès au Maroc mais restait hier dans l'incapacité de communiquer, quatre jours après avoir été blessé par son aide de camp toujours en fuite.

«Ne vous fiez pas [aux] versions officielles», a conseillé hier un haut fonctionnaire

Dans le même temps, l'incertitude gagnait la communauté internationale, la France appelant les responsables politiques guinéens, civils et militaires, «au plus grand calme».

Le capitaine Moussa Dadis Camara a subi une «intervention chirurgicale» pour un «traumatisme crânien», a expliqué à Rabat le ministre guinéen des Affaires étrangères, Alexandre Cécé Loua, dans une interview diffusée hier par Radio France Internationale (RFI).

Le ministre a répété avec insistance que le président autoproclamé était «hors de danger». Mais ses propos n'ont fait qu'alimenter des doutes. Car selon M. Cécé Loua, le capitaine «reconnaît son entourage» mais «ne peut pas encore communiquer» ni soutenir une conversation.

A la question «est-ce que les médecins évoquent d'éventuelles séquelles?», le ministre a répondu: «Pas pour le moment. Peut-être qu'ils vont nous le dire plus tard. [...] Ce qui est sûr, c'est qu'il évolue bien».

Le capitaine Camara — porté au pouvoir par l'armée en décembre 2008, au lendemain de la mort des suites d'une maladie du dictateur Lansana Conté

(1984-2008) — a été blessé à la tête jeudi à Conakry par son aide de camp Aboubacar Sidiki Diakité, dit Toumba, qui a ouvert le feu sur lui.

Le porte-parole du chef de la junte, Idrissa Chérif, avait assuré à la presse que, seulement «frôlé» par une balle, le capitaine avait «fait le mort» au moment de l'attaque et qu'il «marchait» lorsqu'il avait pris l'avion pour Rabat.

«Ne vous fiez pas [aux] versions officielles», a pourtant conseillé hier

un haut fonctionnaire, contestant les propos jugés «fantaisistes» du porte-parole. «Dadis était inconscient quand il a été emmené» vers l'infirmerie du camp Samory Touré, a-t-il assuré, croyant également savoir qu'il était «arrivé dans un état comateux» au Maroc.

Terreur

Par ailleurs, des militaires guinéens «conduits par le capitaine Claude Pivi» ont de nouveau semé la terreur, hier en banlieue de Conakry, où ils ont «fusillé un marabout» et arrêté plusieurs personnes, dont un imam âgé, ont affirmé de nombreux témoins à l'AFP sur place.

Dans le quartier populaire et frondeur de Cosa, surtout habité par des Peuls, les habitants ont raconté à des journalistes étrangers que les «bérêts rouges» (garde présidentielle) étaient arrivés en trombe vers 14h.

«Un marabout a été fusillé», a affirmé un chauffeur de 32 ans, sous couvert de l'anonymat. «Ils sont venus le trouver chez lui; dès qu'il les a vus, il a voulu fuir, ils l'ont pourchassé et ils ont tiré deux fois sur lui. Ils l'ont emmené dans leur véhicule, on ne sait même pas s'il est mort», a-t-il dit.

Agence France-Presse

La Grèce vit de nouvelles manifestations d'étudiants

PHILIPPE PERDRIAU

Athènes — Des affrontements entre policiers et jeunes ont de nouveau eu lieu hier à Athènes, faisant quelques blessés et entraînant une vingtaine d'arrestations, en marge d'une manifestation d'étudiants et lycéens en mémoire d'un lycéen de 15 ans, tué il y a un an par un policier.

Les premières échauffourées ont éclaté au départ du cortège, quand une centaine de jeunes, certains âgés de 12 à 13 ans, a jeté des pierres contre un cordon de forces antiémeute, avant d'être dispersée par une charge, a constaté un journaliste de l'AFP.

D'autres groupes se sont ensuite faufilés dans le défilé, qui a rassemblé plus de 5000 personnes selon la police, lançant épisodiquement des projectiles contre des vitrines et les

policiers, qui ont tiré des gaz lacrymogènes.

Les fauteurs de trouble étaient régulièrement repoussés par le service d'ordre, assuré par de jeunes manifestants, tandis que des enseignants et parents s'employaient aussi à maintenir le calme.

La police a fait état de deux policiers légèrement blessés. Les manifestants se sont dispersés en milieu d'après-midi face à un impressionnant cordon policier bloquant l'accès au rectorat de l'université d'Athènes.

Environ 5000 personnes ont également manifesté hier après-midi à Salonique, la deuxième ville du pays, dans le nord. Des incidents s'y étaient aussi produits dimanche, au cours desquels une dizaine de magasins ont été endommagés.

Agence France-Presse



Un homme fuit le marché de Lahore, au Pakistan, après que deux attentats y ont causé un incendie.

PAKISTAN

Trois attentats font 46 morts et une centaine de blessés

ABBAS SAHI

Lahore, Pakistan — Au moins 46 personnes ont été tuées et une centaine d'autres blessées hier dans trois attentats au Pakistan, où l'armée tente de venir à bout d'une insurrection des talibans liés à al-Qaïda: l'un s'est produit à l'entrée d'un tribunal de Peshawar et les deux autres sur un marché bondé de Lahore.

Dans la soirée, deux bombes ont explosé à une trentaine de secondes d'intervalle sur un marché de Lahore, devant un poste de police et devant une banque, à 30 ou 40 mètres du poste, a expliqué à l'AFP Mohamad Khalid, un officier de police.

Le marché Moon, l'un des plus populaires de Lahore, en plein centre de cette cité de huit millions d'habitants, était alors bondé.

Selon le D^r Rizwan Naseer, directeur général des secours, 36 personnes y ont été tuées et 95 autres blessées.

Un gigantesque incendie a ravagé les boutiques et restaurants. Peu avant minuit, l'intensité des flammes empêchait encore les enquêteurs d'approcher suffisamment près pour déterminer la nature des bombes, déclenchées par un kamikaze ou commandées à distance.

Dans la matinée à Peshawar, un kamikaze avait essayé de forcer l'entrée d'un tribunal mais, empêché par les policiers de faction, a fait exploser la bombe qu'il portait sur lui, tuant au moins 10 personnes, selon Bashir Bilor, ministre sans portefeuille de la Province de la Frontière du Nord-Ouest (NWFP), dont Peshawar est la capitale.

ROUMANIE

Mince victoire du président Basescu

Bucarest — Après une nuit d'incertitudes, le président sortant Traian Basescu a remporté hier une très courte victoire dans l'élection présidentielle en Roumanie, où les électeurs espèrent sortir enfin de la pire crise politique et économique qu'ait connue le pays en vingt ans.

Après dévouement de 99,95 % des bulletins de vote, la commission électorale a crédité M. Basescu, candidat du Parti démocrate-libéral (PD-L, centriste), de 50,33 % des voix, contre 49,66 % pour son adversaire, l'ancien ministre des Affaires étrangères Mircea Geoana, chef du Parti social-démocrate (PSD, centre-gauche).

Les partisans de M. Geoana ont dénoncé ces résultats, évoquant un scrutin truqué. «Je suis enclin à croire que ces accusations de fraudes sont fondées», a notamment déclaré l'ancien premier ministre Adrian Nastase, candidat malheureux contre M. Basescu en 2004. Le PSD a quant à lui

Au moins 44 personnes ont également été blessées.

Rythme intensifié

Les attaques n'ont pas été revendiquées, mais la très grande majorité des attentats qui ont fait plus de 2600 morts en moins de deux ans et demi dans le pays ont été perpétrés par le Mouvement des talibans du Pakistan (TTP), qui a fait allégeance à al-Qaïda, ou bien par des groupes qui lui sont alliés.

Le rythme de ces attaques, suicide pour la plupart, s'est considérablement intensifié en un mois et demi, depuis que l'armée a déclenché une vaste offensive dans le district tribal du Waziristan du Sud, frontalier avec l'Afghanistan, et principal bastion du TTP.

Vendredi, en pleine grande prière, au moins quatre assaillants avaient pénétré dans une mosquée dans un quartier militaire de la ville garnison de Rawalpindi, dans la banlieue d'Islamabad, et tué 36 personnes, dont 17 enfants, en ouvrant le feu sur les fidèles et faisant exploser les bombes qu'ils portaient sur eux.

Le TTP, à l'unisson d'al-Qaïda, avait décrété le djihad, la «guerre sainte» à Islamabad et son armée à l'été 2007, reprochant au Pakistan de s'être allié, dès la fin 2001, à Washington dans sa «guerre contre le terrorisme».

Depuis, les zones tribales du nord-ouest sont devenues le principal sanctuaire d'al-Qaïda et une importante base arrière des talibans afghans.

Agence France-Presse

EN BREF

Chili: Frei assassiné pendant la dictature

Santiago — Un juge chilien a estimé hier que l'ancien président Eduardo Frei Montalva, mort il y a 27 ans, en pleine dictature du général Augusto Pinochet, avait été assassiné. Il a fait arrêter et a inculpé six personnes dans cette affaire, dont plusieurs liées aux services de sécurité de la dictature. «Ceci démontre qu'au Chili, la justice tarde, mais finit par arriver», a réagi hier la présidente Michelle Bachelet, qui fut elle-même torturée sous la dictature. Elle a rappelé qu'à l'époque de sa mort, l'ancien président (1964-70) démocrate-chrétien Frei Montalva, prédécesseur de Salvador Allende, devenu après le coup d'Etat de 1973 un des principaux détracteurs du régime de Pinochet, «dénonçait les violations des droits de l'homme et ceci a probablement motivé cet acte criminel qui lui a coûté la vie». À l'issue d'une nouvelle autopsie, le juge Alejandro Madrid a confirmé la thèse de l'assassinat, avancée par la famille de l'ancien président, expliquant que l'ancien président avait été empoisonné pendant un séjour à l'hôpital pour une intervention bénigne sur une hernie hiatale. — AP

Attentats de Bombay: un suspect inculpé

Washington — Un Américain de 49 ans a été inculpé hier à Chicago pour son rôle dans les attentats sanglants qui avaient fait 166 victimes le 26 novembre 2008 à Bombay, en Inde, en plus de la préparation d'un attentat à Copenhague, au Danemark. Parallèlement, la justice américaine a également inculpé un ancien officier militaire pakistanais pour sa participation dans la préparation d'un attentat contre le quotidien danois *Jyllands-Posten*, qui avait publié en 2005 des caricatures du prophète Mahomet. — AFP

La Russie et l'Inde renforcent leur coopération

Moscou — La Russie et l'Inde ont conclu hier un accord pour élargir leur coopération dans le nucléaire civil et signé un programme de coopération militaro-technique pour dix ans à l'occasion d'une visite à Moscou du premier ministre indien Manmohan Singh. Selon le chef de l'agence atomique russe Rosatom, Sergueï Kirienko, la Russie pourrait construire une vingtaine de réacteurs nucléaires sur trois sites en Inde, des contrats qui s'élèvent à «des dizaines de milliards de dollars». — AFP

Centième soldat britannique mort

Londres — Un soldat britannique a été tué au combat hier dans la province d'Helmand, dans le sud de l'Afghanistan, le centième à périr en opération depuis le début de l'année, a annoncé le gouvernement de Londres. — Reuters

Associated Press

ÉDITORIAL

Uranium

L'alerte raisonnable

Une vingtaine de médecins de Sept-Îles menacent de quitter la région si le gouvernement du Québec refuse de décréter un moratoire sur l'exploration d'une mine d'uranium à quelques kilomètres de la ville. Si le moyen choisi est excessif, le problème soulevé n'en est pas moins sérieux. Non seulement l'exploitation d'une mine d'uranium présente-t-elle une menace pour la santé et l'environnement, mais la compagnie impliquée n'a pas la crédibilité nécessaire pour susciter la confiance.

Il y aura bientôt un an qu'un important groupe de médecins de la région de Sept-Îles a sonné l'alarme au sujet du projet d'exploration d'uranium au lac Kachiwiss situé à 20 kilomètres de Sept-Îles, non loin de la rivière Moisie. Pour ces médecins, même si la phase d'exploration conduite par la société Terra Ventures Inc. de Colombie-Britannique (province qui a elle-même décrété un moratoire permanent...) n'est pas la plus risquée, l'éventuel passage aux étapes ultérieures amène à s'opposer dès maintenant à toute activité de prospection dans le secteur.

Selon les opposants, l'exploitation d'une mine d'uranium fait appel à des techniques d'extraction qui génèrent plus de 99,8 % de résidus qui sont presque aussi radioactifs que le minerai lui-même. D'un bout à l'autre de la chaîne de production, le risque de contamination est élevé: contamination de l'air par le radon, un gaz radioactif cancérigène; contamination du sol par les centaines de milliers de tonnes de résidus radioactifs accumulés sur place pour toujours; et contamination de l'eau par le processus d'extraction autant que par l'érosion naturelle.

Le Canada est le deuxième producteur d'uranium au monde, mais aucune mine n'a encore été creusée au Québec. Depuis peu, on assiste cependant à la multiplication des projets d'exploration à cause de l'explosion du nombre de centrales nucléaires en construction dans le monde, notamment en Chine, et parce que le Québec n'a toujours pas imposé de moratoire, comme l'ont fait la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique.

À cause du risque inhérent, l'exploration et l'exploitation d'une mine d'uranium exigent non seulement que le site soit idéal sur le plan géographique et géologique, ce qui n'est pas le cas du projet du lac Kachiwiss, mais aussi qu'il soit mené par une entreprise solide et crédible dont le bilan est absolument parfait. Terra Ventures Inc. ne répond pas à cette exigence.

Selon nos recherches, Terra Ventures est une société minuscule qui n'a réalisé aucun profit ni même aucun revenu au cours des deux dernières années! L'argent dépensé, soit à peine 4 millions l'an dernier, provient en totalité d'investisseurs à la recherche de titres très spéculatifs qui espèrent que l'action s'envolera un jour.

La presque totalité des dépenses effectuées l'an dernier est allée en frais de justice et en frais administratifs, en consultations et en commissions à des courtiers. À peine 900 000 \$ ont été consacrés au forage... la totalité à Sept-Îles. Bref, rien ne dit que Terra Ventures existera encore dans un an, mais les milliers de mètres de trous forés au lac Kachiwiss seront toujours là, sans protection comme la loi l'exige, du moins si l'on se fie à la vidéo diffusée sur Internet par les opposants.

Entre les craintes exprimées par les médecins et par des centaines de citoyens de la Côte-Nord, de l'Outaouais et des Hautes-Laurentides où des projets sont annoncés, et les ambitions d'une société d'exploration de Colombie-Britannique, la population du Québec doit pouvoir trancher en connaissance de cause. Pour cette raison, un moratoire s'impose.

j.rsansfacon@ledevoir.ca

Financement des écoles juives

Pas trop tôt!

Après le nombre de révélations-chocs des dernières années entourant le financement des écoles juives et la formation qui y est octroyée, comment peut-il encore subsister un protocole d'entente entre le Cégep Marie-Victorin et le Torah and Vocational Institute (TAV)? Comment le ministère de l'Éducation peut-il financer un enseignement qui, au nom de valeurs religieuses orthodoxes, commande la ségrégation, les garçons d'un côté et les filles de l'autre?

Impossible de ne pas s'interroger ainsi, et ce, malgré le fait que la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, ait annoncé vendredi dernier que cette entente n'allait pas être reconduite. Madame a tranché: un cégep public ne peut «aller aussi loin dans l'acceptation de contraintes liées aux religions». Bien dit! Le gouvernement ne peut tolérer la remise en question de normes sociales sous prétexte de revendications religieuses.

La séparation des groupes d'étudiants en fonction du sexe; les enseignants soumis au même principe de ségrégation; une formation générale déficiente: tout cela a estomaqué la ministre. On s'interroge encore: comment ce cégep a-t-il pu reconduire sans relâche un accord truffé d'exigences aussi démesurées, heurtant de plein fouet le principe d'intégration cher au système d'éducation? Il n'était sans doute pas perdant, côté argent...

Indisposé par cette finale abrupte, le TAV réplique, comme il le fait en ces pages aujourd'hui: pour les juifs orthodoxes reclus, cet accord représentait le seul espoir d'accès à l'éducation. Le TAV invoque maladroitement le fait que ces étudiants seront désormais repoussés vers leurs ghettos! Faible argument: ces protocoles consacrent précisément la logique du refus de la mixité dans l'espace public et le maintien volontaire de structures en marge de la société.

Malgré le caractère inacceptable de ces accords, on peut concéder à la communauté une certaine déception, voire même une colère. Voilà plus de 20 ans que le gouvernement ferme les yeux, accepte sans mot dire, paie sans rechigner, et ce train-train deviendrait soudainement intolérable? De leur point de vue, c'est incompréhensible.

Les hauts responsables du ministère de l'Éducation auraient pu informer Mme Courchesne de cet accord incongru bien avant. La ministre, au printemps, n'avait-elle pas justement enclenché un processus de non-tolérance pour les écoles privées juives délinquantes?

Quelle triste ironie! En mettant fin à ce régime d'exception, Québec renvoie le TAV à la possibilité d'instruire ses étudiants dans une école privée non subventionnée, précisément là où ont été observées et dénoncées récemment d'immenses lacunes. La ministre de l'Éducation exerce sur ce dossier une vigilance qui l'honore. Mais rien ne doit plus échapper à sa concentration.

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Il ne faut pas attaquer l'intégrité personnelle de Richard Colvin

L'affaire Richard Colvin soulève plusieurs questions d'importance majeure. M. Colvin, un agent du service à l'étranger accomplissant ses tâches aussi bien qu'il le peut, a fait l'objet d'attaques personnelles à la suite du témoignage qu'il a fait à un comité parlementaire qui l'avait sommé de comparaître.

Que l'on critique son témoignage est tout à fait légitime, mais que l'on attaque son intégrité personnelle ne l'est pas.

Les agents du service à l'étranger doivent pouvoir envoyer des rapports qui reflètent ce qu'ils ont compris ou observé. Ce n'est que de cette façon qu'un gouvernement, quel qu'il soit, peut tirer des conclusions en connaissance de cause et prendre les décisions appropriées, même si elles diffèrent des rapports reçus.

L'affaire Colvin risque de créer un climat au sein duquel les agents pourraient être enclins à rapporter ce que la centrale veut recevoir plutôt que des perceptions et des faits qu'elle juge inappropriés.

Marc Baudouin, Michael D. Bell, Eric Bergusch, Fred Bild, Marius Bujold, Jacques Crête, Paul Durand, Marc Faguy, Robert R. Fowler, John Graham, Jean-Paul Hubert, Gabriel-M. Lessard, Patricia Marsden-Dole, François Mathys, Carolyn McAskie, John Noble, Gar Pardy, Jacques Roy, Joseph Stanford, Howard Strauss, William Warden, Christopher Westdal, anciens ambassadeurs canadiens

Le 6 décembre 2009

Honneur aux députés!

Je fus très présent à l'Assemblée nationale du Québec les 3 et 4 décembre 2009. J'ai vu se lever l'un après l'autre les députés pour appuyer la motion portant sur la future consultation nationale sur le droit de mourir dignement. Ainsi, le 4 décembre au matin, à l'unanimité, sans aucune abstention, la motion fut adoptée. Touché je fus et je le suis encore. En heureux état de choc! On y parlera des soins de fin de vie, de la personne en fin de vie, de l'euthanasie...

Selon moi, on parlera des soins personnalisés de fin de vie, de la primauté de la personne en fin de vie, de l'aide médicale active et balisée à mourir. Le Collectif Mourir digne et libre veut tout simplement que cette aide médicale active et balisée à mourir fasse partie de la Loi de la Santé et des Services sociaux du Québec. Bienvenue à toutes les Québécoises et à tous les Québécois à cette année 2010 de consultation nationale sur le droit de mourir dignement. Chers députés et députées, admiration et gratitude!

Yvon Bureau, travailleur social et consultant bénévole pour un mourir digne et libre Québec, le 5 décembre 2009

Des propos sidérants

Dans l'article «Voyages de pêche pour les élus aux frais de BPR» de l'édition du *Devoir* du 3 décembre, j'ai sursauté en lisant ceci: «Une personne bien au fait du développement des affaires au sein des firmes d'ingénierie a souligné au *Devoir*, sous le couvert de l'anonymat, que soigner les relations avec ses clients est chose normale et que le but n'est pas nécessairement d'obtenir un contrat.»

J'ai été sidéré en lisant le commentaire suivant d'un élu: «C'est pas des pots-de-vin. C'est des choses qui se font dans tous les sec-

teurs. J'ai eu des invitations d'autres entreprises aussi.»

Comme citoyen et contribuable, je rappelle à ces élus et fonctionnaires que le client, c'est moi, et qu'eux sont mes mandataires auprès de ces entreprises. Lorsque ces entreprises accordent des faveurs personnelles à ces mandataires dans le but d'infléchir leurs décisions en leur faveur, ce qui risque de se faire au détriment du client (moi, en l'occurrence), cela s'appelle de la corruption. Je n'en reviens pas qu'ils trouvent ça normal et acceptable!

Si ces élus sont prêts à accepter des faveurs qui risquent d'être connues du public un jour, comme c'est le cas présentement, comment puis-je être certain qu'ils refuseront des enveloppes brunes en dessous de la table?

André Chevalier

Chute-Saint-Philippe, le 4 décembre 2009

Let's celebrate!

J'ai passé une magnifique soirée au Centre Bell vendredi lors du match du Centenaire du Canadien. J'ai toutefois moins apprécié le fait que la presque totalité des chansons que l'on nous a fait entendre durant les cinq heures qu'a duré l'événement ait été en anglais (seule exception, un rigodon de Gilles Vigneault à la fin du match!). Le summum de l'absurde a été atteint lors de la présentation d'une vidéo sur les grands moments de l'histoire du club: on a ainsi vu les Richard, Lafleur, Robinson et Roy triompher sur l'air de *Solsbury Hill* du très Britannique Peter Dinklage! Je ne peux croire que l'on n'ait pu trouver une chanson plus représentative de ce qu'incarne le Canadien pour ses partisans francophones.

Pierre-Yves Bernard

Montréal, le 6 décembre 2009

LIBRE OPINION

Pour un encadrement vraiment public de Cart@gène

JEAN-NOËL RINGUET

Professeur de philosophie à la retraite et ex-membre de comités d'éthique clinique et de la recherche en milieu hospitalier

Dans un article sur Cart@gène (édition du 5 décembre), *Le Devoir* fait état des retombées attendues par les artisans du projet, soit l'identification des facteurs génétiques de certaines maladies et une médecine plus personnalisée. Sur le strict plan scientifique, l'intérêt d'une banque de gènes est, à mon avis, incontestable; on doit toutefois reconnaître que l'utilité sociale d'une pareille infrastructure mérite discussion et dépendra dans une large mesure de sa gouvernance.

Lors de son lancement en 2001, en réponse à certaines préoccupations, Cart@gène s'était engagé à mettre sur pied un «organisme public», l'IPEG (Institut de populations et génétique), dont la mission serait d'encadrer Cart@gène, de protéger le public et d'assurer un partage des avantages profitable à la population du Québec. Mais comme les promoteurs de Cart@gène envisageaient de mettre sur pied eux-mêmes l'IPEG, l'apparence de conflits d'intérêts était évidente et fit alors l'objet de critiques. Depuis, Cart@gène semble avoir renoncé à ce projet.

Néanmoins, le projet continue de maintenir un flou impressionniste sur son caracté-

re «public» en arguant qu'il est «entièrement financé par des fonds publics en provenance de *Génome Québec* et *Génome Canada*». Or, ces dernières entités sont plutôt des organismes privés à but non lucratif financés par les deux niveaux de gouvernement et par des entreprises privées du domaine pharmaceutique et des biotechnologies: en d'autres mots, ce sont des PPP avant la lettre, où l'intérêt public doit nécessairement composer avec des préoccupations de rentabilité et de profits. Quant à Cart@gène, son site Web le présente comme «l'initiative de chercheurs universitaires», ce qui ne suffit évidemment pas pour en faire un organisme «public».

Il faut savoir également que les comités d'éthique de la recherche institutionnels mentionnés dans l'article du *Devoir* et qui évalueront les projets de Cart@gène n'auront aucune responsabilité concernant les orientations et la gestion de Cart@gène, pas plus qu'ils n'auront de comptes à rendre au public de leurs décisions sur les projets qui leur seront soumis. Seul le ministre de la Santé et des Services sociaux est habilité à prendre connaissance des rapports annuels de ces comités qui demeurent inaccessibles aux citoyens et aux médias.

Quant au Comité d'éthique de la recherche de l'Université de Montréal, hôte de Cart@gène, auquel seront aussi soumis

les projets de Cart@gène, on peut légitimement se demander en quoi cette supervision offrira plus de garanties de transparence et de reddition de comptes publiques que dans le cas des autres comités d'éthique de la recherche au Québec.

Dans le texte, on indique aussi qu'en plus d'une approbation éthique, les projets de Cart@gène devront avoir l'aval d'un «comité indépendant»: or, quel en sera le mandat, qui en sera responsable, à qui sera-t-il imputable, quelle en sera la transparence? Cette annonce soulève malheureusement plus de questions qu'elle n'apporte de réponses.

On peut comprendre et partager les préoccupations des scientifiques quant au développement de la science, particulièrement dans le domaine de la santé, au Québec. Ceux-ci doivent cependant aussi accepter qu'un financement public implique des obligations de transparence et de responsabilité non seulement à l'égard des fonctionnaires et des ministres, mais des citoyens qui financent et se prêtent à leurs recherches.

Considérant les enjeux touchant sa gouvernance et l'importance du financement public dont veut continuer de profiter Cart@gène, n'y aurait-il pas lieu que le gouvernement lui-même mette sur pied un organisme vraiment public en mesure de répondre du fonctionnement de Cart@gène?

IDÉES

Pour un moratoire sur les mines d'uranium au Québec

ISABELLE GINGRAS
ET BRUNO IMBEAULT

Respectivement psychiatre et pneumologue,
les auteurs sont porte-parole du Rassemblement
des opposants nord-côtiers aux mines d'uranium

Avec la récente remontée du prix de l'uranium, les projets d'exploration se sont multipliés sur le territoire du Québec, passant de 23 projets en 2004 à plus de 70 projets en 2008. Ces projets concernent principalement cinq régions de la province, soit l'Outaouais, les Hautes-Laurentides, la Côte-Nord, les monts Ouïsh et le Nunavik.

L'exploration minière est la première étape de la chaîne de l'uranium et du nucléaire. Une fois les gisements découverts, ils sont exploités (généralement sous forme de mines à ciel ouvert), puis le minerai est broyé, transformé chimiquement et enrichi pour produire le combustible servant à alimenter les centrales nucléaires. Une fois utilisé, le combustible est entreposé temporairement sur le site des centrales nucléaires parce qu'il est trop radioactif pour être déplacé, et ce, pendant 7 à 10 ans. Par la suite, l'uranium peut être réutilisé pour produire du plutonium, composante essentielle de l'armement nucléaire.

De nombreux déchets et résidus dangereux sont produits tout au long de la chaîne de l'uranium et du nucléaire. Ces résidus demeurent radioactifs et doivent être gérés et surveillés pendant des milliers d'années.

Risques pour la santé

Si l'exploration uranifère n'est pas l'étape la plus polluante de la chaîne de l'uranium, imposer un moratoire sur cette étape cruciale permet d'éviter les problèmes majeurs associés aux étapes suivantes. Par ailleurs, il n'existe aucune étude qui prouve que l'étape d'exploration est sans danger pour la santé et l'environnement, en particulier en ce qui a trait aux impacts cumulatifs et à long terme des travaux d'exploration intensive réalisés pour sonder les sols et le socle rocheux contenant de l'uranium.

Outre les risques pour les travailleurs (hausse démontrée de 20 % du taux de cancer des poumons, en plus d'autres types de cancers et de problèmes pour la santé plus difficiles et plus complexes à démontrer), les impacts sur la santé et sur l'environnement de l'exploitation de l'uranium sont principalement associés aux résidus miniers générés. Or, en plus des impacts négatifs généralement associés aux résidus miniers des mines de métaux traditionnels, tels que le drainage minier acide et la contamination aux métaux lourds, les résidus miniers des mines d'uranium constituent un important risque de contamination radioactive.

Les résidus peuvent contenir jusqu'à 85 % de la radioactivité qui se trouvait initialement dans le gisement et demeurent radioactifs pendant des centaines, voire des milliers de milliers d'années. L'entreposage des résidus miniers à la surface expose de grandes superficies de terrain à



Mine à ciel ouvert d'uranium en Saskatchewan

DAVID BOILY AFP

l'action des éléments, augmentant le risque d'émissions du gaz radon, de poussières radioactives et toxiques, et de contamination avec les eaux de surface et souterraines. La grande superficie des sites de dépôts de résidus miniers signifie également que des pans importants du territoire perdent leur valeur à perpétuité et ne peuvent être voués à d'autres usages.

Plusieurs risques

Les principaux risques environnementaux des mines d'uranium sont donc associés à l'entreposage et la gestion des résidus miniers, notamment les risques de déversements accidentels; les risques de propagation de poussières et de gaz radioactifs pouvant affecter les animaux et les populations environnantes, et les risques de contamination des eaux de surface ou souterraines par exfiltration ou infiltration d'eau contaminée. Il n'existe encore aucun cas et aucune méthode éprouvée et testée à long terme qui permette d'éliminer ces risques. La Saskatchewan, seule province actuellement productrice d'uranium au Canada, est elle-même aux prises avec plusieurs sites de résidus miniers d'uranium dont elle devra assurer à perpétuité le suivi et le maintien.

Les risques pour la santé reliés à l'exploitation de l'uranium sont multiples et complexes. Ils relèvent du caractère radioactif des sous-produits de l'uranium, ainsi que de son association dans le sol avec de nombreux métaux lourds et autres éléments toxiques, tel l'arsenic.

Éléments radioactifs

Comment l'uranium peut-il agir sur notre santé? Il faut d'abord savoir que l'uranium est un métal lourd naturellement instable, dont la radioactivité génère une longue série d'autres éléments radioactifs, y compris le polonium-210 qui est des milliards de fois plus toxique que le cyanure d'hydrogène. Somme toute, les éléments radioactifs issus de la désintégration de l'uranium ont chacun leurs caractéristiques propres, et ont des effets différents dans le corps humain, pouvant occasionner une panoplie de cancers, de problèmes sanguins et de problèmes reliés au système reproducteur (infertilité). Le radon est la principale cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs.

Par ailleurs, il est faux de prétendre que l'on a besoin davantage de mines d'uranium et de centrales nucléaires pour soutenir la production d'isotopes médicaux. Ce sont plutôt de davantage de laboratoires et de petites unités de production de ces isotopes que nous avons besoin, lesquels peuvent très bien être alimentés par les grandes quantités de matériel radioactif déjà en circulation.

Sur le plan économique, les contribuables québécois paient une part importante des dépenses en exploration pour l'uranium (estimée à 40 %, soit près de 60 à 80 M\$ entre 2004 et 2008) à cause de programmes fiscaux de toutes sortes (actions accréditives, crédits d'impôt remboursables, programmes de soutien, etc.)

L'uranium au Québec: quelques faits

- Encore aucune mine d'uranium en production
- Recrudescence des activités d'exploration depuis 2004, passant de 23 projets d'exploration à plus de 70 projets en 2008
- L'Outaouais, les Hautes-Laurentides, la Côte-Nord et le Nord du Québec sont les principales régions concernées
- Environ 40 % des dépenses d'exploration minière sont payées par les contribuables québécois grâce à des programmes fiscaux de toutes sortes (environ 60 à 80 M\$ entre 2004 et 2008)

Moratoires existants ailleurs au Canada

- La Colombie-Britannique a confirmé un moratoire permanent en avril 2008
- La Nouvelle-Écosse a reconduit en décembre 2007 le moratoire de 1982. Selon la réglementation actuelle, si une entreprise trouve par accident de l'uranium en explorant pour d'autres métaux, elle doit immédiatement en aviser le gouvernement et abandonner ses titres miniers.
- Le gouvernement inuit Nunatsiavut au Labrador a décrété en octobre 2007 un moratoire de trois ans sur l'exploitation supplémentaire de l'uranium, le temps qu'un plan d'utilisation du territoire soit établi.

Collectivités qui se sont prononcées en faveur d'un moratoire:

- MRC Antioine-Labelle et MRC des Laurentides (Laurentides et Hautes-Laurentides): Rivière-Rouge, Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Lac-Saint-Paul, Lac-du-Cerf, Lac Supérieur (représentant plus de 10 000 personnes), ainsi que les députés provincial et fédéral du secteur.
- Secteur Rivière des Outaouais: MRC des Collines de l'Outaouais (La Pêche, Chelsea, Cantley et résolution du Conseil des maires, représentant plus de 22 000 personnes); une quinzaine de municipalités ontariennes (représentant près de 1 million de personnes), dont les villes d'Ottawa, de Kingston et de Perth.
- Secteur Côte-Nord: Sept-Îles, Rivière-au-Tonnerre, conseils de bande de Mingan et Ushat mak Mani-Utenam (représentant près de 30 000 personnes), ainsi que des représentants du Parti québécois, de Québec solidaire et du Bloc québécois.

Trois raisons en faveur d'un moratoire

- Les mines d'uranium génèrent d'importantes quantités de résidus miniers radioactifs dont les risques pour l'environnement et la santé des populations durent à perpétuité. Il n'existe encore aucune méthode et aucune technologie éprouvée qui permettent d'éliminer ces risques à long terme.
- L'utilisation de l'uranium à des fins d'énergie nucléaire génère également des résidus hautement radioactifs et ne constitue donc pas une solution viable aux changements climatiques.
- Plutôt que de servir à soutenir les compagnies uranifères, l'argent de l'État et des Québécois devrait plutôt servir à soutenir d'autres formes d'énergies (éolien, solaire, géothermie, etc.) et d'autres types de développement économique plus viable pour nos communautés et nos régions.

Études juives au cégep Marie-Victorin

La ministre de l'Éducation a agi sans savoir

ABRAHAM BOYARSKY

Professeur de mathématiques à l'Université Concordia
et directeur et fondateur de l'Institut TAV

Au cours des 25 dernières années, avec l'aval du ministère de l'Éducation (MELS) et de plusieurs anciens ministres de l'éducation du Québec, le cégep Marie-Victorin (CMV) a offert des programmes collégiaux à la communauté juive qui, autrement, ne fréquenterait pas le système d'instruction publique. Quoi qu'il en soit, à compter de l'hiver prochain, il n'y aura plus de nouvelles admissions aux programmes, conformément à la décision politique prise par la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne.

Vendredi dernier, le 4 décembre 2009, la ministre a dit: «On ne peut pas accepter qu'un cégep soutenu avec des fonds publics aille aussi loin dans l'acceptation de contraintes liées aux religions. Ce qui n'est pas acceptable, c'est que l'on introduise dans le curriculum des éléments à caractère religieux.»

Quelles sont véritablement les contraintes reliées à la religion et quels sont les éléments, dans le curriculum, qui ont un caractère religieux? Si la ministre avait au moins donné à l'enquête un peu plus de temps et qu'elle n'aurait pas agi avec autant d'impulsion, elle aurait sans doute appris qu'il n'y a absolument pas de contenu religieux dans les cours de TAV (Torah and Vocational Institute).

Mission de l'Institut

La mission de TAV est d'offrir des formations techniques pour une tranche de la société qui ne

pourrait pas l'obtenir autrement. Tous les étudiants sont admis par le Cégep Marie-Victorin et sont des étudiants de ce cégep. Ils ne sont donc pas des étudiants de TAV. Tous les professeurs sont embauchés par le cégep et toute la supervision pédagogique et les contrôles sont effectués sous l'administration du collège.

Il n'y a absolument pas d'adaptation pédagogique de contenu basé sur la religion. Seul le calendrier est adapté à quelques journées de l'automne, et ce, sans aucune perte en heures d'enseignement dans la classe. En effet, dans tous les programmes d'attestations d'études collégiales (AEC) — qui constituent la très grande majorité des programmes à TAV —, le calendrier est normalement adapté pour que les programmes puissent débuter n'importe quand durant l'année scolaire.

De plus, les professeurs ne sont pas des rabbins. Ce ne sont que les professeurs les mieux qualifiés qui sont embauchés par le cégep, lequel base sa décision d'engagement sur des critères pédagogiques. Que la ministre soit mieux informée à partir d'aujourd'hui: les programmes ne sont pas financés comme dans des programmes de cégep public. Ils le sont à hauteur de 60 % du financement public. Pourtant, l'entente avec le cégep assure les mêmes responsabilités pédagogiques et les mêmes contrôles que nous retrouvons dans tout cégep public québécois.

Intégration de juifs marginalisés

Sur un budget annuel global pour l'éducation de 14,131 milliards pour 2009, un montant de 2,4 millions pour les programmes juifs a été alloué au cégep Marie-Victorin. Cela représente

0,017 % du budget (ce n'est effectivement pas un montant exorbitant) et beaucoup moins que ne peut représenter la proportion de population juive du Québec. Pour 800 étudiants qui reçoivent de la formation technique, cela se traduit par 3000 \$ par étudiant par année, soit beaucoup moins que cela ne coûterait dans le secteur public. C'est tout une aubaine pour le Québec.

Si la ministre n'est pas au courant, les juifs paient leurs taxes personnelles et TVQ comme tous les autres citoyens du Québec et participent directement au financement du système de l'éducation au Québec pour tous les Québécois quand, dans les faits, ils se prévalent rarement du droit à se faire instruire aux ordres supérieurs. La mise en place de l'entente avec le cégep visait l'intégration de juifs marginalisés au sein de l'économie et de la société québécoise.

Quelles contraintes?

TAV constitue la voie pour se sortir du ghetto d'Outremont. Dix anciens ministres de l'Éducation (libéraux et péquistes confondus) avaient la sensibilité et étaient suffisamment avant-gardistes pour comprendre la complexité de la situation, mais la ministre actuelle a trouvé plus commode de faire des courbettes aux journalistes et à un certain segment déjà partiel de la population du Québec pour ce vague et faux «on ne peut pas accepter qu'un cégep soutenu avec des fonds publics aille aussi loin dans l'acceptation de contraintes liées aux religions».

Je le répète, madame la ministre: quelles contraintes? Ou bien s'agit-il d'une excuse trop commode pour faire dérailler des programmes éducatifs permettant un meilleur avenir à autant

de familles? Au lieu de cela, ils seront poussés encore plus profondément dans leurs ghettos, marginalisés par un gouvernement au profit du gain politique à court terme. Nous rappelons à la ministre que les juifs ont été des citoyens du Québec tout aussi loyaux que les personnes de langue française qui se sont établies ici.

Le gouvernement doit agir

Les affirmations de la ministre Courchesne réduisent de manière simpliste et grossière ce projet éducatif, qu'elle ignore complètement, tout comme elle ignore ce pour quoi ce programme, parrainé par le ministère de l'Éducation, a été lancé dès le départ.

Si le gouvernement veut vraiment promouvoir les idéaux de la diversité culturelle, il doit faire en sorte que tous les membres de la société aient accès à une formation qualifiante et à l'éducation. Quand il est démontré qu'un segment de la population a un accès réduit à ces services essentiels, le gouvernement doit agir. L'entente annulée entre TAV et le cégep Marie-Victorin répondait à ce problème d'une manière qui ne contrevient pas au Règlement sur le régime des études collégiales.

Quand je lis certaines des réflexions publiées à la suite de l'affirmation de la ministre, diffusée par Radio-Canada en fin de semaine dernière, je suis peiné par les nuances antisémites que je retrouve en lisant bien entre les lignes. Pour une société qui se montre si fière d'être différente du reste du Canada et qui justifie son droit à la souveraineté en se basant sur ces différences, il n'y a pas de tolérance possible pour cette petite partie de sa propre population qui diffère d'elle.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre); Information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter); Information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Alexandre Shields (reporter), Dominique Remy (pupitre); Information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Lévesque (pupitre international, page éditoriale et du site Internet), Jean-Jacques Coulombe et Émilie Folie-Boivin (communis Internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), David Dumouchel et Étienne Plamondon-Emond (communis à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhière (Ottawa); PUBLIÉTIC Julie Chretien (directrice adjointe), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bosse, Marlène Côté, Stéphanie Deziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebai (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Beliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Page, Monique Proulx.

ACTUALITÉS

DIPLOMATIE

SUIITE DE LA PAGE 1

Selon eux, «l'affaire Colvin risque de créer un climat au sein duquel les agents pourraient être enclins à rapporter ce que la centrale veut recevoir plutôt que des perceptions et des faits qu'elle juge inappropriés».

Le groupe de signataires comprend Robert Fowler (ce diplomate pris en otage cette année au Niger), Michael Bell, Marc Faguy et Gabriel M. Lessard, qui vient de prendre sa retraite après des séjours en Éthiopie et au Vietnam. Joint à son domicile d'Ottawa, M. Lessard explique que ses collègues et lui «craignent que l'on soit en train d'assister à un tournant» qui aura pour conséquence de museler par l'autocensure le corps diplomatique.

Depuis son témoignage fracassant du 18 novembre, le diplomate Richard Colvin a subi plusieurs attaques du camp conservateur. Le gouvernement fait notamment valoir que les rapports de M. Colvin n'étaient basés que sur des soupçons, des oui-dire et des ragots colportés par des talibans entraînés à mentir. Le ministre de la Défense, Peter MacKay, a ainsi affirmé que M. Colvin s'était laissé «berner» par les talibans.

Les conséquences de ce désaveu risquent d'être grandes, estime Gabriel M. Lessard. «Il faut éviter la dérive que l'on a connue au Vietnam et qui faisait en sorte que l'on ne racontait pas la vérité, mais ce que l'on pensait que les supérieurs voulaient entendre», dit-il. Quand vous écrivez à la centrale, vous témoignez de ce que vous voyez et percevez. C'est important.»

Pour ce faire, un diplomate n'a pas à prouver noir sur blanc le contenu de ses rapports d'avisements, estime M. Lessard. «Bien sûr que l'on ne peut pas dire n'importe quoi dans n'importe quelle circonstance. Mais l'on n'est pas non plus devant une cour de justice.»

En envoyant aux diplomates le message qu'un rapport dérangeant pourrait être coûteux sur le plan personnel, le gouvernement donne l'impression de remettre en cause un vieux principe, dit M. Lessard. «On a toujours considéré que les diplomates représentent un pays, pas le gouvernement du jour. Mais il y a toute une différence de philosophie à cet égard à l'heure actuelle avec le gouvernement conservateur.»

Torture arrêtée

À la Chambre des communes, le dossier afghan a encore une fois monopolisé les interventions principales de la période de questions. Hier, le *Globe and Mail* rappelait un événement de juin 2006 qui tend à démontrer que les forces canadiennes étaient au courant des risques de torture encourus par les détenus transférés.

Les soldats canadiens avaient alors dû reprendre un détenu transféré parce que l'on avait constaté de visu qu'il était battu par la police afghane. À l'arrivée d'un soldat dans sa cellule, le détenu menotté saignait et était entouré de plusieurs policiers qui le frappaient à coups de souliers et de bottes. Comme la Convention de Genève le prescrit, le détenu a alors immédiatement été pris en charge et soigné par le Canada.

L'incident a été consigné hier le soldat impliqué, puis son compte rendu a été approuvé (sous serment) par un brigadier général. Mais la haute hiérarchie militaire (le général Walt Natynczyk) a toujours démenti que ce détenu ait été transféré par les forces canadiennes.

C'est la ligne qu'a reprise hier le gouvernement. «Le détenu n'a pas été capturé, détenu et transféré par les forces canadiennes», a tonné le ministre John Baird en réponse à une question de Michael Ignatieff. Accusé d'insulter les troupes nationales, M. Ignatieff a répondu qu'il s'agissait au contraire d'un cas «où les forces canadiennes ont fait leur boulot. Ils ont vu quelqu'un être battu, le visage couvert de sang, et ils ont fait la bonne chose. [...] Quel genre de gouvernement refuse d'agir quand des allégations crédibles de torture sont fournies par ses propres troupes?», a demandé M. Ignatieff.

Le Devoir



KELD NAVNTOFTH AGENCE FRANCE-PRESSE
Quelques-uns des 3500 journalistes qui couvrent la conférence de Copenhague

COPENHAGUE

SUIITE DE LA PAGE 1

commerce des États-Unis, ont dit craindre que les normes éventuelles de l'EPA n'annulent ou ne ralentissent la relance économique. Mais le Secrétaire étasunien à l'Énergie, Steven Chu, a plutôt plaidé en faveur d'un repositionnement des États-Unis en tête de ce dossier précisément au nom du développement économique.

Le classement des GES comme contaminants atmosphériques a été applaudi à Copenhague notamment par l'ambassadeur de la France pour le climat, Brice Lalonde, qui y a vu la «fin d'une longue bataille amorcée à l'époque Bush». Il a aussi souligné l'importance de la pétition de 10 millions de personnes qui a été déposée hier à l'ouverture de la conférence par le mouvement «Tck Tck Tck», pour marquer le temps qui file dangereusement dans le dossier du climat.

L'ouverture de la conférence technique de cette semaine n'avait pas hier le décorum qu'elle aura lundi prochain quand la négociation politique proprement dite démarrera avec la présence d'au moins 110 chefs d'État qui vont prendre le contrôle de leur délégation respective, normalement dirigée par le ministre de l'Environnement de chaque pays.

Plus de 1200 délégués étaient présents hier à Copenhague pour représenter 192 des 193 pays reconnus par l'ONU. Plus de 34 000 personnes ont demandé à être accréditées à Copenhague où un sérieux problème de logement se pose depuis des semaines, plusieurs étant désormais obligés d'être hébergés chaque soir en Suède. Mais seuls les 3500 journalistes accrédités auront accès aux délégués officiels au Bella Center de Copenhague.

Pour le premier ministre danois, Lars Løkke Rasmussen, «un accord est à votre portée», a-t-il dit aux délégués. La présence annoncée d'autant de chefs d'État, a-t-il ajouté, dénote autant l'importance de la mobilisation internationale sur les enjeux du climat que sur les enjeux économiques en cause.

Pour Yvo de Boer, le grand patron de la convention sur le climat, «le compte à rebours est terminé. Après deux années de négociation, a-t-il dit en conférence de presse sur Internet, le temps est venu de tenir parole».

Des échos du «climategate»

De son côté, Rajendra Pachauri, qui dirige le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évo-

lution du climat (GIEC), a récusé les doutes des «climato-sceptiques».

«Nous avons maintenant la preuve accablante, a-t-il dit, que le monde a tout intérêt à prendre des mesures rapides et que tout retard ne fera qu'entraîner des coûts, économiques et humains, qui iront croissant.»

Le *climategate*, que les climato-sceptiques et les lobbies pétroliers montent en épingle sur Internet et dans les médias conservateurs des États-Unis, a eu des échos hier à l'ouverture de la conférence de Copenhague. L'Arabie saoudite, qui risque de perdre des milliards en revenus avec une entente musclée à Copenhague, a réclame hier une enquête internationale sur l'affaire qui fait les choux gras d'une certaine presse.

Le *climategate* a éclaté le 19 novembre quand un pirate informatique inconnu, mais de haut niveau, a pénétré dans le serveur de l'Université britannique East Anglia pour en extirper 1079 courriels et 72 échanges entre les chercheurs qui travaillaient sur les séries temporelles du réchauffement.

Les critiques et les suggestions contenues dans ces échanges entre pairs, qui constituent un volet obligé de la démarche scientifique, ont été plutôt présentées comme des preuves que les chercheurs manipulaient les statistiques en cachant celles qui ne coïncidaient pas avec la vision du GIEC. Le chercheur mis en cause a hier précisé, avec l'appui total de son université, qu'il avait mis de côté des statistiques sur le stockage de carbone par les arbres parce que d'autres facteurs, comme la température et l'humidité, avaient pu influencer sur la formation des anneaux de croissance et ainsi rendre impossible la comparaison entre cette série et d'autres, notamment sur les sédiments.

Mais cette affaire n'ébranle pas les pays qui participent à la 15^e rencontre internationale sur le climat, y compris le Canada: la semaine dernière, le ministre fédéral de l'Environnement, Jim Prentice, précisait qu'il n'accordait pas de crédibilité à cette affaire. Le négociateur principal des États-Unis, Jonathan Pershing, précisait hier que cette affaire montée en épingle par une presse friande de complots n'aurait pas d'impact sur les négociations parce que les représentants des pays reconnaissent sans ambiguïté la rigueur du GIEC et de ses conclusions.

Le Devoir
Avec l'AFP et Reuters

COSSETTE Les membres du Groupe Cosmos ne repartiront pas les mains vides

SUIITE DE LA PAGE 1

une autre offre que si elle constituait une «proposition supérieure, au sens de l'entente de fusion, ou pourrait raisonnablement y mener».

On avait donc signifié à Cosmos qu'il devait absolument offrir plus que Mill Road pour demeurer dans la course. Le groupe, qui avait jusqu'à hier pour renchérir afin de conserver ses appuis, a décidé de jeter l'éponge, après des mois de lutte. Non sans avoir accusé récemment Cossette de tout faire pour «décourager un groupe qui a une offre sérieuse» en lui refusant l'accès aux livres.

On sentait d'ailleurs que les couteaux volaient bas entre les deux clans depuis le début de cette saga. La mise sur pied de Cosmos découlerait en effet d'une mésentente dans la gestion de Cossette. Une mésentente qui aurait mené aux départs de MM. Duffar et Morin, selon ce qu'a confirmé une source bien au fait du dossier. L'agence a également perdu des contrats importants — dont Bell, Molson et Le Groupe Pages Jaunes —, en plus de devoir affronter une crise économique profonde et d'assister à la diminution de la diffusion publicitaire dans les médias traditionnels. Cossette a en outre déclaré jeudi dernier des pertes de 16,5 millions de dollars lors de son plus récent trimestre.

Beau joueur

Hier, Cosmos s'est néanmoins montré beau

joueur. Malgré le fait que «la démarche aura été plus longue que [ce qui était] souhaité et que le résultat n'est pas celui que nous escomptions, nous demeurons convaincus que celui-ci sera bénéfique pour les actionnaires, clients et partenaires de Cossette, de même que pour ces talentueux employés», a déclaré M. Duffar par voie de communiqué.

Les membres du groupe ne repartiront pas non plus les mains vides, puisqu'ils détiennent 18,7 % des actions de l'entreprise. Des actions qui seront vendues 8,10 \$, alors qu'elles valaient à peine 2,78 \$ en mai. Le titre du publicitaire a en effet bondi depuis juillet, les marchés prévoyant une course au rachat marquée par la surenchère. Il a terminé à 8,09 \$ hier à Toronto.

Les dirigeants de Cosmos ont en outre atteint certains de leurs objectifs, selon ce qu'a fait valoir hier leur porte-parole, Sylvia Morin. Ils souhaitaient notamment que Cossette soit privatisée et que les actionnaires fondateurs ne puissent plus exercer de contrôle leur permettant de bloquer quelque offre que ce soit qui serait présentée. Les départs successifs de MM. Duffar et Morin ont justement provoqué la fin de la convention des actionnaires, ce qui a annulé ce contrôle.

Du côté de Cossette, on s'est dit soulagé hier de voir que «cette situation difficile et délicate» est enfin terminée. Son porte-parole, Marcel Barthe, a cependant souligné que le processus

de rachat n'est pas terminé puisque la parole est maintenant aux actionnaires, qui devront se prononcer aux deux tiers en faveur de la proposition sur la table.

La proposition hostile déposée par Cosmos le 20 juillet — celle qui a lancé la saga — s'élevait à 4,95 \$ par action. La direction de Cossette l'avait qualifiée d'«opportuniste», insistant pour dire qu'elle ne représentait pas «la véritable valeur de l'entreprise». L'agence avait ensuite sollicité d'autres propositions — une vingtaine d'acquéreurs potentiels se sont montrés intéressés — et c'est au terme de ce processus qu'elle a signé une entente de fusion avec Mill Road. L'entente initiale, annoncée le 10 novembre, prévoyait un coût de 7,87 \$ l'action, soit 131,5 millions pour le tout. Mais après que Cosmos eut égalé l'offre, la firme du Connecticut a choisi de bonifier la sienne à 8,10 \$, ce qui attribue une valeur de près de 135,4 millions de dollars à l'entreprise.

Par ailleurs, même si ce fleuron de l'industrie publicitaire canadienne passe à des mains américaines, la haute direction demeurera en poste et celle-ci pourrait détenir jusqu'à 30 % de l'actionariat de la nouvelle entité. Le nom de Cossette sera conservé et le siège social restera dans la ville de Québec.

Le Devoir

ZENN D'autres fabricants de véhicules à basse vitesse sont prêts à occuper la place laissée vacante

SUIITE DE LA PAGE 1

l'électrification des transports.

Dans les milieux qui promeuvent les véhicules électriques, le projet-pilote du gouvernement Charest n'a jamais eu la cote. On soutenait qu'il donnait aux véhicules électriques une image de voiturette de golf peu performante. Le règlement de la SAAQ force par exemple les propriétaires de Zenn ou de Nemo à placer un grand triangle orange à l'arrière du véhicule, comme ceux que l'on retrouve sur les tracteurs.

Maintenant que la Zenn «assemblée-au-Québec» n'est plus, d'autres fabricants de véhicules à basse vitesse, écartés en 2008, ont toutefois désireux d'occuper la place vacante. C'est le cas de Patrick Fournier, le distributeur québécois de la GEM (*Global Electric Motor*), véhicule fabriqué aux États-Unis. Il soutient «qu'il n'y a aucune raison valable pour laquelle la GEM ne fait pas partie du projet-pilote». Puisqu'il modifie légèrement les GEM ici au Québec, M. Fournier soutient que son véhicule a autant de «contenu québécois»

que la Zenn. Contrairement à cette dernière compagnie, il soutient qu'avec le GEM, il n'y aurait «pas de problème d'approvisionnement». Quelque 40 000 GEM circuleraient déjà aux États-Unis. C'est en partie ce qu'il compte faire valoir la semaine prochaine aux hauts fonctionnaires du ministère des Transports.

Plan d'action reporté en janvier

Alors qu'il devait être déposé cet automne, le Plan d'action sur les véhicules électriques que le gouvernement a annoncé le 9 juin dernier ne sera pas prêt avant Noël. C'est ce qu'a confirmé le cabinet de la ministre des Ressources naturelles Nathalie Normandeau, hier. Selon des sources, il pourrait être présenté lors du Salon de l'auto à Montréal, en janvier. «C'est une option», a-t-on dit au cabinet de Mme Normandeau, hier.

Selon une version préliminaire du Plan obtenue par *Le Devoir*, le gouvernement songe à se donner trois «cibles chiffrées»: 1) «qu'en 2015, 20 % des véhicules neufs pour passagers achetés

au Québec soient des véhicules électriques.» 2) «D'ici 2015, 25 % des nouveaux véhicules achetés par le gouvernement devront être des véhicules électriques.» et 3) «En matière d'électrification du transport collectif, le gouvernement vise à ce qu'en 2015, il y ait une augmentation importante (la cible est à déterminer) du nombre de déplacements en transport collectif effectués en mode électrique».

Le Plan souligne que les grands fabricants automobiles lanceront en 2010 sur le marché des hybrides branchables et des véhicules tout électriques, ce qui bouleversera l'industrie. «Dans un secteur d'activité où les décisions sont en train de se prendre et les alliances de se nouer, il est urgent d'être présent», écrit le ministre du Développement économique Clément Gignac, dans son message d'introduction.

Aussi, Québec donnerait le mandat à Hydro-Québec «d'accélérer les négociations avec des constructeurs automobiles, pour que ces derniers choisissent le Québec afin de mettre à l'essai leurs prototypes de véhicules électriques». Dans le docu-

ment, on mentionne des pourparlers avec la firme Nissan pour lancer une «démonstration à grande échelle» à la fin de 2011, dans une «ville non identifiée». Au reste, le gouvernement et Hydro-Québec pourraient acheter une sélection de 150 véhicules tout électriques. «Ces véhicules seront utilisés par différents ministères et par Hydro-Québec dans le cadre de leurs activités régulières.» Le gouvernement cherche aussi à améliorer les incitatifs en place. Par exemple: le gouvernement prendra en charge une partie du coût d'achat d'un véhicule électrique ou hybride de la part d'une société de transport, d'un organisme d'autopartage et de propriétaires de taxis. Un fonds «a été doté d'un montant de 5 millions de dollars pour la période 2007-2011», note-t-on. Quant à la recherche-développement et l'innovation dans le secteur des véhicules électriques, Québec voudrait la soutenir davantage et jongle avec le chiffre de «23,15 millions de dollars» puisés à même des programmes existants.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9^e étage,

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390